



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°227
90^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES	2
ORDRE DU JOUR.....	6
<i>AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</i>	7
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Bureau	7
<input type="checkbox"/> Compte rendu de l'activité du Président	7
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Président	8
<i>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</i>	8
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	8
Adoption du procès-verbal du comité du 18 juin 2025.....	9
Approbation de l'adhésion à la compétence numérique optionnelle de la FNCCR	9
Approbation de la convention relative à la participation à la communauté d'utilisateurs de l'outil "mixeur" mis à disposition par l'association HESPUL	10
Approbation de la convention relative à l'adhésion à la centrale d'achat public La Canut (centrale d'achat du numérique et des télécoms)	12
<input type="checkbox"/> Délibérations relatives à une compétence particulière	12
CRAC Gaz exercice 2023 : analyse du document.....	13
CRAC Électricité exercice 2023 : réserves suite à l'analyse du document.....	16
Rapport de contrôle annuel concession distribution de Gaz : exercice 2023	17
Rapport de contrôle annuel concession distribution Électricité : exercice 2023	23
<i>ACTUALITÉS DU SIGERLy</i>	25
<i>QUESTIONS DIVERSES</i>	25
COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT	27
DÉLIBÉRATIONS.....	29
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	29
<input type="checkbox"/> Délibérations relatives à une compétence particulière	29

COMITÉ SYNDICAL VILLEURBANNE, MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SIGERLy à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR, sous la présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	34	
Nombre de délégués en exercice :	85	(233 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	33	(108 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	8	(9 voix)
Total de délégués présents	41	(117 voix)
Nombre de pouvoirs :	5	(12 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	46	(129 voix)

DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

- « **Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz** »

Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :

Quorum :	12	
Nombre de délégués en exercice :	28	(52 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	15	(45 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	1	(1 voix)
Total de délégués présents	16	(46 voix)
Nombre de pouvoirs :	1	(4 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	17	(50 voix)

PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (x), excusés (e)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Albigny-sur-Saône	SAUNIER Thierry	X	LAULAGNET Bernard	
Bron	DUBIEF Marc	X	Marion CARRIER	
Cailloux-sur-Fontaines	PICARD Frédéric		ALLEGRANTI Gilles	
Caluire-et-Cuire	DIALLO Mamadou	X	COMPAGNON DE LA SERVETTE Philippe	
Champagne-au-Mt-d'Or	GAZAN Rémy	e	REMY Bernard	e
Charbonnières-les-Bains	CARDINAL Sandrine	X	BOISSON Nausicaa	
Charly	DUCHARNE Thierry	e	RUÉ Marie-Laure	e
Chassieu	DECHENAUX Bernard	e	BERNARD Pascal	e
Collonges-au-Mt-d'Or	JOUBERT Patrick	e	CARTIER Jacques	e
Corbas	LEGRAS Alain	X	BREVALLE Eddie	
Couzon-au-Mt-d'Or	THOMMEGAY David	e	LUCAS Karine	
Craponne	PASTRÉ François	X	MAGOUTIER Jean-Louis	
Curis-au-Mt-d'Or	NICOLAS Philippe	e	FERRARELLI Stéphane	e
Dardilly	MARTIN Thierry	e	PAUME Damien	X
Décines-Charpieu	ALLOIN Jean-Emmanuel		GUESMIA Samir	
Écully	GARDON-CHEMAIN Agnès		BUSQUET Isabelle	
Feyzin	THIMONET Christophe	e	MIHINDOU Jolly Clair	e
Fleurieu-sur-Saône	GIRAUD Michel	e	BELUZE Patrick	e
Fontaines-St-Martin	RIBAS Rémy	X	MAGNIN Françoise	
Fontaines-sur-Saône	BRUSCOLINI Olivier	e	MAZUEL Michel	
Francheville	VERNAT Jean-Paul	X	CALVO HUGUET Andreu	
Genay	MAGAUD Noëlle	X	ROUVIER Stéphane	
Givors	VITORIO Alipio	e	FERNANDES Isabelle	X
Grigny-sur-Rhône	ODO Xavier		CAPELLA Olivier	X
Irigny	GAREL Xavier	X	BOSGIRAUD Patrick	
Jonage	NASARRE François		RAMOS Eric	
Limonest	VINCENT Max		REBOTIER Béatrice	
Lissieu	BALAYÉ Quentin	e	DE FREITAS Elisabeth	
Marcy l'Étoile	JASSERAND Yves	e	SEDDAS Agnès	
Meyzieu	DUMAS Bernard		PELLARINI Robert	
Mions	GUIGUET Julien		TUR Patrick	
Montanay	SUCHET Gilbert	e	CRETIN Rémy	X
Mulatière (La)	STRUB Arnold	X	VINCENT Eric	
Neuville-sur-Saône	PASTY Nicolas	e	ALAMERCERY Vincent	e
Oullins-Pierre-Bénite	AMBARD Christian	e	HYVERNAT Frédéric	X
Poleymieux-au-Mt-d'Or	JOLLY François	X	MARQUET Jean-Baptiste	e
Quincieux	LYONNET Germain	e	MUREAU Michèle	e
Rillieux-la-Pape	de la CRUZ Philippe	E	SABOUREAU Laure	e
Rochetaillée-sur-Saône	VATONNE Eric	E	VERGIAT Eric	X
St-Cyr-au-Mt-d'Or	BOUVAT Cyrille	X	CATHELAND Gilles	
St Didier-au-Mt-d'Or	BASSET Claude	X	GENOIS Carine	
St Fons	CASTERS Thibaut		KEBBAB Abdelaziz	
St Genis-Laval	RAGON Frédéric	X	PARDON-BERARD Françoise	
St Genis-les-Ollières	FAYOLLE Xavier		MAVOUNGOU Martin	
St Germain-au-Mt-d'Or	PERARDEL Philippe	X	TEILLON Thomas	
St Priest	PEILLET Stéphane		VERGNON Sophie	
St Romain-au-Mt-d'Or	MALOT Guillaume		WAGET Pascal	
Ste-Foy-les-Lyon	BARRELLON Pierre	e	DUMOND Robert	e
Sathonay-Camp	ROCHE Jean-Michel	e	PYRAM Miguel	e
Sathonay-Village	MUNGENAST Gérald	X	VANCOILLIE Jules	
Solaize	BUDYNEK Jean-Michel	e	LAFFONT Stéphane	
Tassin-la-Demi-Lune	PECHARD Katia	e	JANNIN Pierrick	
Tour-de-Salvagny (La)	JAL Jean-Philippe	e	DEBORD Jacques	X
Vaulx-en-Velin	DAHOUM Kaoutar		MOINE Philippe	
Vénissieux	SGHAIER Lanouar		GAUTIN Jean-Maurice	
Vernaison	SÉGOUFFIN Daniel	e	CHAIGNE Caroline	e
Villeurbanne	CHIKH Ikhlef	X	COLLIAT Antoine	

Délégués présents à la séance (X), excusés (e)

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
MÉTROPOLE DE LYON	BARLA Nicolas	X	GOMEZ Stéphane	
MÉTROPOLE DE LYON	BRUNEL Vinciane	X	HÉMAIN Séverine	
MÉTROPOLE DE LYON	CHADIER Sandrine		LAGARDE Caroline	
MÉTROPOLE DE LYON	COHEN Claude		BADOUARD Benjamin	
MÉTROPOLE DE LYON	DA PASSANO Jean-Luc	e	MAIRE Michaël	
MÉTROPOLE DE LYON	DAVID Pascal	e	ZDOROVITZOFF Sonia	
MÉTROPOLE DE LYON	DEVINAZ Gilbert-Luc	e	PERCET Joëlle	
MÉTROPOLE DE LYON	FONTAINE Myriam		NOVAK Floyd	
MÉTROPOLE DE LYON	GIROMAGNY Véronique	E	CAMUS Jérémy	
MÉTROPOLE DE LYON	GODINOT Sylvain	X	ARTIGNY Bertrand	
MÉTROPOLE DE LYON	GUELPA-BONARO Philippe	X	BAGNON Fabien	
MÉTROPOLE DE LYON	HAON Thierry	X	DEHAN Nathalie	
MÉTROPOLE DE LYON	MILLET Pierre-Alain	X	LUNGENSTRASS Valentin	
MÉTROPOLE DE LYON	PEREZ Éric	X	BAUME Émeline	
MÉTROPOLE DE LYON	RAY Jean-Claude	X	ASTI-LAPPERRIÈRE Florence	
MÉTROPOLE DE LYON	REVEYRAND Anne	X	BRAMET-REYNAUD Nathalie	
MÉTROPOLE DE LYON	SECHAUD Joëlle	e	VIEIRA Matthieu	
MÉTROPOLE DE LYON	SIBEUD Nicole		PETIT Gaël	
MÉTROPOLE DE LYON	SMATI Julien		COLLIN Blandine	
MÉTROPOLE DE LYON	SUBAÏ Corinne	X	VESSILLER Béatrice	

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
BRIGNAIS	THUET Bruno	X	MARCILLIERE Christine	
CHAPONOST	DUPIED Didier	e	LAURENT Cédric	e
CHASSELAY	LASSAUSAIE Bruno	X	GHIRARDI Aurélie	
COMMUNAY	CHONÉ Jean-Philippe	X	PATIN Yvan	
MILLERY	CASTELLANO Michel	X	PUYJALINET Eric	
ST SYMPHORIEN D'OZON	PERRUSSET Guy	e	ODET Jean-Loup	e
TERNAY	SCOTTI Mattia	e	BOUAINE Anis	X
VOURLLES	REGNIER Dominique	X	DILLENSEGER Thierry	

POUVOIR DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE À UN AUTRE DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
 Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
 Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
 Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
 Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

ARRIVÉE/DÉPART :

Arrivée :

- *Délibération n°2* : Rémy CRETIN (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Thierry HAON (Métropole de Lyon).
- *Délibération n°3* : Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Isabelle FERNANDES (Givors), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or).

Départ :

- *Délibération n°8* : Anis BOUAINE (Ternay).



ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

Délibérations :

- **Affaires d'Intérêt commun :**

- 1) Adoption du procès-verbal du Comité du 18 juin 2025
- 2) Approbation de l'adhésion à la compétence numérique optionnelle de la FNCCR
- 3) Approbation de la convention relative à la participation à la communauté d'utilisateurs de l'outil "Mixeur" mis à disposition par l'association HESPUL
- 4) Approbation de la convention relative à l'adhésion à la centrale d'achat public LA CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms)

- **Affaires « Compétences particulières » :**

- 5) CRAC Gaz Exercice 2023 : analyse du document
- 6) CRAC Électricité Exercice 2023 : Réserves suite à l'analyse du document
- 7) Rapport de contrôle annuel concession distribution de gaz : Exercice 2023
- 8) Rapport de contrôle annuel concession distribution électricité : Exercice 2023

Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ)

M. PEREZ.- Bonsoir à toutes et tous. J'espère que vous avez passé un bel été, un peu chaud par ailleurs. Mon collègue de droite, Monsieur Millet, ne me dira pas le contraire, nous avons co-publié une tribune en lien avec un sujet de ce soir, mais on en dira plus tout à l'heure.

Merci de vous être rendu disponible ce soir et merci aux équipes pour le travail pour assurer le quorum et la validité des décisions de ce soir. J'insiste pour que l'ensemble des élus restent mobilisés jusqu'à la fin du mandat comme vous le faites ce soir. Sinon, ce sera compliqué. Vu qu'on a eu à chaque fois le quorum, même si ça a pu être parfois compliqué, j'aimerais bien qu'on finisse le mandat sans difficultés sur le sujet. Cela voudrait dire qu'on aime se voir et échanger.

Un point rapide en introduction sur les prix de l'énergie. D'abord sur le gaz, sur le graphique, vous avez la fourniture, l'acheminement, les taxes et la TVA. On avait un prix favorable et faible et maintenant, on a des prix assez hauts et au niveau de la part fournisseur en bleu, même si on s'améliore à l'achat, on voit qu'avec l'acheminement qui a fortement augmenté cette année, on ne va pas retrouver les prix qu'on a pu connaître par le passé. C'est d'autant plus visible sur la partie électricité, sachant que pour 2023 on a eu une année très favorable en termes d'électricité et qu'après on a subi l'augmentation des prix, mais un peu plus tard en fonction de la temporalité des marchés de chacun. Sur la part fourniture, on baisse et je peux vous donner des éléments très précis sur 2026, on a fait la totalité des achats autour de 66 €/MWh, pour 2027 on est à 70 % de prise de position, là on est autour de 61 €/MWh et pour 2028 on est juste en dessous de 63 €/MWh, mais pour l'instant on n'a pris que 20 %.

Malgré tout, en baissant, avec la part acheminement et les taxes, il y aurait peut-être un sujet pour l'électricité, peut-être que l'accise devrait être moins importante sur une électricité majoritairement décarbonée.

Nous faisons le maximum pour acheter au bon moment, mais nous sommes tributaires d'autres éléments. Il ne faut pas relâcher ce que l'on se dit depuis le début du mandat en termes de politique d'efficacité et de sobriété énergétique. Mais dans le prix de l'énergie, on ne décide pas de tout, loin de là.

Pas de mot d'accueil de la ville accueillante, à moins, Monsieur le Conseiller Municipal de Villeurbanne, que vous vouliez représenter votre ville, que l'on connaît si bien. *Pas d'intervention.*

- **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, délégué de la commune de Communay, est désigné comme secrétaire de séance.

AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION
--

- Compte rendu des décisions prises par le Bureau**

Confer page 27.

M. PEREZ.- Le bureau s'est réuni le 4 juillet et le 12 septembre 2025 :

- **Séance du 4 juillet 2025 - vote de 5 délibérations :**

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention appuis BIRDZ sur les appuis d'éclairage public avec l'ajout de la commune de Bron ;
- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention JC Decaux sur le réseau éclairage public de la commune de Bron ;
- Approbation de la convention de raccordement de matériel de vidéoprotection et d'utilisation des fourreaux éclairage public pour le réseau fibre optique communal pour la commune de Bron
- Approbation de la convention de raccordement de matériels divers au réseau éclairage public de la commune de Bron ;
- Approbation de la convention de lotissement – investissement de la commune de Bron.

- **Séance du 12 septembre 2025 - vote de 2 délibérations :**

- Approbation de la convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques avec Bouygues Télécom ;
- Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE+ - CHENE 5, qui est le dépôt de candidature en groupement avec d'autres collectivités dont la Métropole de Lyon comme nous avons l'habitude de le faire.

- Compte rendu de l'activité du Président**

M. PEREZ.-

- **25 juin** : déjeuner de travail avec SOLIHA suite aux conventions votées au mois de juin.
- **27 juin** : COPIL éclairage public
- **1^{er} juillet** : assemblée générale extraordinaire de l'ALEC
- **4 juillet** : bureau décisionnel et politique
- **24 juillet** : rendez-vous en mairie de Rochetaillée-sur-Saône avec Monsieur le Maire ici présent sur nos sujets avec l'entreprise Sobeca

- **24 juillet** : Rendez-vous en mairie de Neuville-sur-Saône avec Monsieur le Maire
- **5 septembre** :
 - Rendez-vous avec la Fédération des Entreprises publiques locales
 - Réunion interne avec la Direction conseil en énergie partagé
 - COPIL éclairage public
- **12 septembre** :
 - Commission générale préalable à ce comité
 - Bureau décisionnel et politique
- **19 septembre** : Séminaire de rentrée avec les équipes que je remercie encore pour les différentes présentations et le travail réalisé tout au long de l'année

J'en viens au compte rendu des décisions du Président.

Compte rendu des décisions prises par le Président

Confer page 28.

Notifications :

- 1 marché global pour une mission d'assistance au choix d'un logiciel métier
- 2 marchés subséquents (1 en travaux et 1 en maîtrise d'œuvre)

Décisions :

- Finances : contrat de prêt de 9 M€ auprès du Crédit Agricole en financement des investissements de transition énergétique 2025 au budget principal

Arrêtés :

- 3 délégations de signatures attribuées au Directeur général adjoint Transition énergétique, au Responsable du service exploitation afin de déposer plainte au nom du SIGERLy sur des problématiques liées à la commune de Meyzieu et à un technicien informatique
- Organisation du remplacement du Président pour absence cet été donnée à Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, 2ème vice-président. Je remercie Jean-Philippe pour le relais et les signatures.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

M. PEREZ.- J'en viens à l'ordre du jour.

Délibérations d'intérêt commun

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n°C_20250924_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 18 JUIN 2025

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 2/24.

M. PEREZ.- Y a-t-il des commentaires, questions ou remarques sur ce procès-verbal ? *Pas de questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 37 (99 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

Le procès-verbal du Comité syndical du 18 juin est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20250924_02

APPROBATION DE L'ADHÉSION À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE OPTIONNELLE DE LA FNCCR

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Confer page 4/24.

M. CHONÉ.- Vous connaissez sans doute la FNCCR, Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies. C'est un organisme qui regroupe tous les syndicats des énergies de France entre autres et d'autres syndicats dans d'autres domaines que celui de l'énergie.

La FNCCR nous propose d'adhérer à une compétence numérique qui s'appuie sur 5 axes principaux :

- 1) Les infrastructures de communication électronique, cela concerne les réseaux. Certains syndicats installent les réseaux dans les départements ; nous concernant, nous n'avons pas eu besoin de le faire puisque ce sont les opérateurs qui l'ont pris à leur charge sur leurs fonds propres. Cela nous a évité d'investir au niveau du département pour les constructions de réseau.
- 2) Les données territoriales et informations géographiques, c'est tout ce qui concerne les données sur les réseaux sur ce que l'on consomme, sur l'éclairage public.
- 3) Les usages et services numériques, à savoir le développement des services numériques adaptés aux usagers.
- 4) Les territoires connectés et durables, ce sont les démarches collaboratives, observatoire de ce qui se passe sur l'ensemble de nos territoires.
- 5) La cybersécurité, c'est l'accompagnement réglementaire et technique et la mise en conformité avec la directive européenne. Philippe reviendra sur le sujet tout à l'heure.

Cela nous permet d'adhérer à des centres de ressources, des observatoires nationaux, des groupes de travail et des événements nationaux.

L'objectif est de bénéficier d'une expertise pour l'ensemble du numérique. Il y a déjà deux délibérations ce soir sur le numérique, c'est un sujet de plus en plus important. L'objectif est également de participer au groupe de travail et de bénéficier de formations, notamment sur la cybersécurité et en ce qui concerne la transformation numérique des collectivités.

En ce moment, on est aussi en train de travailler sur les conventions d'occupation des appuis communs du réseau de distribution et on est en contact avec les opérateurs de réseaux numériques. On ne peut

plus dire téléphone parce que tout passe dessus, la fibre optique, ce n'est pas simple et on a besoin de s'appuyer sur l'expertise en direct de la FNCCR. Jusqu'à présent, on le faisait mais en l'utilisant via d'autres syndicats qui adhéraient à la compétence.

Je vous propose d'adhérer à la compétence numérique optionnelle pour un an à la FNCCR, sachant qu'on adhère déjà à la FNCCR concernant la distribution des énergies, pour un coût de 5 000 € ; et d'autoriser le Président à signer tous les documents.

Avez-vous des questions ou des remarques ? *Pas de questions ni remarques.*

M. PEREZ.- Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée en raison d'un problème technique.

Pour : 36 (98 voix)
Contre : 0
Abstention : 1 (1 voix) Rémy CRETIN (Montanay)

La délibération est adoptée à la l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20250924_03

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ D'UTILISATEURS DE L'OUTIL "MIXEUR" MIS À DISPOSITION PAR L'ASSOCIATION HESPUL

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Confer page 7/24.

M. PERARDEL.- Juste avant, je fais un point sur le sujet cybersécurité.

Nous avons lancé depuis quelques mois un audit sécurité, des conclusions ont été rendues, des adaptations de nos différents logiciels et serveurs ont été faites. Mais cet été, on a eu droit à une attaque particulière ; nous avons tout le temps des attaques, c'est le but des protections des serveurs, mais celle-ci a été vicieuse parce qu'elle n'est pas rentrée par le serveur principal mais par le serveur du SIG. Les pirates se sont installés en veille dans notre serveur. On s'en est aperçu fin août et on a pu évacuer le problème par une mise à jour du serveur du SIG.

Ce n'est pas quelque chose qui avait été recensé comme un point d'entrée, mais les pirates essayent de rentrer partout. Heureusement, cela s'est bien terminé, nous avons fait une mise à jour. Mais on continue le travail suite à l'audit sécurité.

J'en viens au sujet Mixeur. Vous avez eu un certain nombre de documents avec la convocation. Cet outil nous est proposé par Hespul, association à but non lucratif située aux Brotteaux. Hespul est un accélérateur de la mutation énergétique et propose différents outils numériques dont la suite logiciel libre, évolutive et collaborative nommée Mixeur, mais également d'autres outils métiers.

Mixeur est une fabrique à contacts avec un outil CRM, contacts individuels ou structures avec éditions de listes, avec pas mal de saisie, mais ça vous permet d'avoir des informations sur le contact. Ce sont également des applications métiers sur des catalogues de références, des comptes-rendus de rendez-vous, Dialogweb qui est une prise de rendez-vous en ligne et la gestion de calendrier, préco-immo recommandations de travaux, plan de financements...

C'est un outil de gestion adapté à ce qu'on voulait.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir approuver les termes de la convention de participation à la communauté d'utilisateurs Mixeur ; le versement à l'association Hespul d'une contribution annuelle de 3 300 € net de taxe, couvrant le droit d'usage et la maintenance annuelle de l'outil Mixeur conformément aux modalités de tarification précisées dans la convention ; d'autoriser le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ; d'autoriser la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget 2025, article 65811 droits d'utilisation -informatique en nuage, chapitre 65.

Avez-vous des questions ?

M. DUBIEF (Bron).- Je suis très content de retrouver Hespul, vous passerez le bonjour à Marc, on se connaît bien.

Combien de prospects vont entrer dans ce dispositif, bref quel est le volume d'utilisation escompté et sur quelles thématiques ?

En quoi cela vient-il en complément des outils déjà existants, est-ce qu'il y a des doublons ou pas ? J'imagine que le travail se fait par ailleurs déjà avec des outils existants.

Et qui est propriétaire des données ? Dans la convention que j'ai lue, il n'y a aucune information sur ce point et je pense que c'est important de le traiter à la fois sur les données métiers et les données RGPD puisque j'ai compris qu'il y aurait des données de prospects dans l'outil et le point n'est pas traité dans la convention.

M. PEREZ.- Le terme *prospect* est écrit comme ça, mais globalement c'est ouvert à tous les membres du SIGERLy (communes, Métropole) et les membres des groupements d'achat d'énergie. Il ne s'agit pas d'aller chercher des nouveaux clients, mais plutôt de l'essai potentiel de cet outil de gestion de projet pour les équipes.

Les outils en cours, ce qu'il y avait pour les équipes était plutôt artisanal, de nombreux tableurs Excel. Je laisserai les services répondre pour le besoin qu'ils ont identifié et comment ils ont cherché à répondre par cet outil Mixeur qui nous a paru pertinent, surtout vu le montant proposé. Et concernant la propriété des données, je n'ai pas la réponse, si les services peuvent m'appuyer.

Notre directeur du Conseil en énergie partagé pourra répondre puisqu'il pilote le sujet.

M. le directeur du Conseil en énergie partagé.- Bonjour à tous.

Cet outil va nous permettre de gérer les différents projets notamment quand il y a des départs et des arrivées et lorsque des personnes ne sont pas là, on pourra suivre les projets par commune et donc avoir une continuité de service. Et lorsqu'un conseiller quitte la structure ou est absent, on peut toujours avoir l'information et vous la donner en temps réel.

Et cela va me permettre aussi d'avoir une vision macro rapide pour avoir réponse à tout ce qui peut se faire. Au niveau de la gestion de projet, on peut regarder autant le développement des ENR que le développement de la rénovation. C'est un outil que j'ai utilisé par le passé et qui m'était utile au quotidien. Et pour les équipes, on peut regrouper par exemple pour la commune de Bron la partie éclairage public, la partie groupement d'achat, la partie CEP niveau 1, 2 et 3 et avoir une seule et même vision sur l'ensemble de ces parties.

M. DUBIEF.- En bas de la convention, il y a la tarification et j'ai compris que si une collectivité veut l'utiliser, il faut qu'elle paie quelques centimes par habitant, c'est ça ?

M. le directeur du Conseil en énergie partagé.- C'est notre outil de gestion interne de projet, il n'y a pas de raisons que vous vous connectiez dessus, c'est pour que l'on puisse avoir l'information entre techniciens.

En revanche, pour ce qui concerne les données je n'ai pas la réponse.

M. PEREZ.- Les services vont se renseigner et nous vous répondrons lors du prochain Comité.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? *Pas d'autres questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.(1 voix)

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	42 (125 voix)
Contre	:	1 (1 voix) Damien PAUME (Dardilly)
Abstention	:	1 (1 voix) Marc DUBIEF (Bron)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

M. le directeur Système information .- C'est en mode SAS et les données sont hébergées en France. Pour le reste de la question, on va interroger Hespul.

M. DUBIEF.- Ce serait bien d'amender la convention en conséquence.

M. PEREZ.- Oui, on traitera cela lors du prochain Comité et on vous donnera toutes les informations voire on vous les fera passer entre temps pour répondre à vos demandes.

En attendant, la délibération a été adoptée, je vous en remercie.

Et donc la suivante, toujours Philippe PERARDEL, sur la convention d'adhésion à la centrale d'achats publics Canut.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC LA CANUT (CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS)

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Confer page 10/24.

M. PERARDEL.- La Canut, association loi 1901 à but non lucratif, va nous permettre de mutualiser des achats numériques et télécoms aussi bien pour les établissements publics que pour les collectivités. La liste vous a été fournie, ce sont par exemple des prestations d'accompagnement opérationnel de conseil et d'audit technique autour des télécoms et nouvelles technologies associées, fourniture de services relatifs à l'intelligence artificielle, formation, audit, conseil, expertise stratégique, juridique, cybersécurité, prestation d'exploitation catalogue de solutions autour de l'IOT, distribution de logiciels multi-éditeurs et prestations de services associés, fourniture de matériels. Il y a aussi la mise à disposition d'une plateforme d'intermédiation et des prestations de services numériques, des services d'impression, les fournitures de service télécoms (fixe, mobile, données de secours), fourniture, intégration et maintenance de matériels solutions de téléphonie.

Une vingtaine d'accords-cadres seront à disposition suite à la signature de cette convention.

La valeur ajoutée est de sécuriser les procédures d'achat, conformité juridique, réduction du temps et bénéfiques pour l'accès aux accords-cadres.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir approuver le principe de la participation du SIGERLY à la convention de mise à disposition multi-accords-cadres de La Canut ; d'autoriser le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ; approuver le versement à La Canut d'une cotisation annuelle de 540 € TTC maximum conformément aux modalités de tarification précisées dans la convention ; autoriser la dépense budgétaire afférente à cette contribution exceptionnelle fixée à 540 € annuels TTC sur les crédits inscrits au budget 2025 chapitre 011 article 6281.

M. PEREZ.- Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	42 (124 voix)
Contre	:	0
Abstention	:	0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie.

❑ Délibérations relatives à une compétence particulière

M. LE PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations de compétences particulières « Concessions gaz et électricité » :

- Métropole de Lyon (MDL) ➡ 1 délégué = 4 voix
- 8 Communes MDL ➡ 1 délégué = 1 voix

La délibération est adoptée à la majorité simple à plus de la moitié des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Les élus des communes de la Métropole de Lyon sont représentés par les conseillers métropolitains pour voter.

Je laisse la parole à notre vice-président, Pierre-Alain MILLET.

CRAC GAZ EXERCICE 2023 : ANALYSE DU DOCUMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 13/24.

M. MILLET.- Vous avez l'habitude de ces rapports annuels. Nous avons délibéré en juin pour la prise en compte des rapports des CRAC 2024 qui vont faire l'objet d'études et dont nous reparlerons pour certains dans un an. Nous regardons aujourd'hui les CRAC 2023.

Il y a quelques années, nous faisons une seule délibération portant sur l'analyse du CRAC et le rapport de contrôle. Cette fois, pour les deux concessionnaires, gaz et électricité, nous avons deux délibérations, la première portant sur la lecture du CRAC lui-même, les remarques et réserves que nous pouvons faire sur le contenu du compte rendu d'activité du concessionnaire, et le rapport de contrôle ; en tant qu'autorité concédante, nous exerçons tous les contrôles que nous jugeons utiles pour vérifier la bonne exploitation de cette concession.

Je rappelle que pour l'électricité, il y a la concession ENEDIS pour l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et EDF, pour la partie vente d'électricité aux tarifs réglementés.

Je remercie les services pour le travail très fourni sur ces sujets qui sont complexes, qui renvoient à des enjeux importants. Vous vous rappelez que la concession GRDF a été renégociée il n'y a pas longtemps, mais la concession ENEDIS remonte à 2006 et le futur contrat de concession sera un sujet du prochain mandat. Il devra être signé pour 2031. C'est très important que la lecture des CRAC et le rapport de contrôle nous donnent tous les éléments et arguments pour préparer ce travail.

J'ai posé assez tardivement un certain nombre de questions sur la présentation et j'ai eu des réponses très rapides, très argumentées et très précises. Je remercie d'autant plus les services.

Mme la Chargée de mission concessions et mobilité électrique.- Bonjour à tous. Comme vous l'a expliqué Monsieur Millet, le vice-président, il y a deux délibérations sur le CRAC et deux délibérations sur le rapport de contrôle, mais avant on vous fait une carte d'identité des concessions.

Le contrat de gaz avec GRDF - distribution publique, a été signé en 2020 pour 15 ans. 65 communes sont desservies, toutes les communes du syndicat sauf Poleymieux-au-Mont-d'Or, et la nouveauté de ce contrat 2020, c'est un schéma directeur des investissements qui engage GRDF à faire des investissements avec une déclinaison en PPI, programmation pluriannuelle des investissements sur 4 ans. On a fini fin 2024 la première PPI et en début d'année, il y a eu un avenant pour passer la deuxième PPI.

Il y a un peu plus de 230 000 usagers, chiffre en baisse par rapport à 2022, ils en ont perdu un peu plus de 1 000. Cela représente 4 TWh de gaz consommé sur le territoire, -23 % de volume consommé depuis 2018. On a 2 806 km de réseaux enterrés avec 240 postes de distribution. Le réseau a un âge moyen de 32 ans.

En termes d'incidents, ça fait quelques années qu'il y a pas mal de travaux sur la Métropole de Lyon, mais le nombre d'incidents a baissé entre 2023 et 2022, à 1 764 incidents, c'est plutôt pas mal. Cela a représenté 864 fuites en 2023, chiffre en baisse entre 2023 et 2022, et 9 826 usagers coupés, chiffre quant à lui en hausse. Les incidents ont concerné plus d'usagers que l'année précédente, mais cela ne représente toutefois que 0,4 % des usagers. Globalement, c'est un très bon taux d'incidents même si on déplore toujours qu'il y ait des personnes coupées.

Le compteur Gazpar est développé à 99 %.

Aspects financiers : GRDF a investi 17 M€ en 2023, toutes finalités confondues, sachant qu'il a dépensé 4,3 M€ sur la modernisation des ouvrages. C'est stable par rapport à 2022, mais on s'aperçoit que depuis 2020 il y a une hausse des investissements de modernisation du fait du nouveau contrat.

En termes de chiffre d'affaires, on a 60 M€ de recettes pour 69 M€ de charges d'exploitation, donc un déficit structurel. Malgré cela, cela reste une concession très rentable parce qu'elle contribue à la péréquation nationale à hauteur de 1 M€ en 2023. Sur les 60 M€ de recettes, 1 M€ est remonté au niveau national.

On a 842 M€ de redevances, redevance de fonctionnement R1 et RODP qui vous revient. La valeur brute des ouvrages concédés s'élève à 466 M€ et on a 9 % de financements de tiers, aménageurs ou promoteurs quand il y a des évolutions sur les réseaux. Il n'y a pas que GRDF qui investit sur le réseau.

En ce qui concerne l'électricité, la concession de distribution commence à la sortie du poste source, il y en a 16 qui desservent le territoire, et elle s'arrête à la fin du compteur Linky. Tout ce qui est à l'intérieur, que ce soit le réseau HTA, le poste de distribution qui réduit la tension, le réseau basse tension jusqu'au compteur Linky, c'est la concession de distribution exploitée par ENEDIS. On a EDF dans cette concession pour la partie fourniture aux tarifs réglementés de vente, tarifs définis par l'État. En dehors de cela, on a les offres de marché ; par exemple, tout à l'heure on présentait les évolutions sur les achats groupés, c'est en offre de marché, pas dans les offres TRV d'EDF, vous n'avez pas le droit.

On a 520 000 usagers, en augmentation de 1,2 % par rapport à 2022, dont 47 % sont aux tarifs réglementés de vente avec EDF.

Il y a 8 000 producteurs raccordés sur le réseau de distribution, ce qui représente une puissance de 219 MVA, la puissance de raccordement des producteurs a augmenté de 10 %. Il faut savoir que par rapport au 4 TWh de consommation d'électricité, tout ce qui est consommé par les utilisateurs, 20 % sont produits localement sur le territoire.

On a 8 000 km de réseau dont 94 % de réseaux enterrés sur la moyenne tension et 80 % sur la basse tension. L'âge moyen du réseau est de 30 ans, la moyenne étant à 20 ans au niveau national.

Au niveau des réclamations, on est un peu en dessous des seuils moyens, 44 réclamations pour 10 000 usagers, c'est plutôt bon. Et le critère B, durée moyenne de coupure, est à 40 minutes. On a gagné 12 minutes par rapport à 2022 parce qu'en 2022 il y avait eu plusieurs épisodes de canicule. Avec un réseau très enterré, la nuit ça ne refroidit pas et ça a créé des coupures. Globalement sur 2023 on a eu des tempêtes, plutôt dans l'ouest, en Normandie, et on n'a pas trop été touchés ici, on a eu une canicule avec 5 jours de rouge fin août, mais on n'a que 1 minute d'incident exceptionnel.

On est à 97 % de déploiement des compteurs Linky.

ENEDIS a dépensé 53 M€ d'investissements toutes finalités confondues, ils n'ont jamais fait autant, mais c'est boosté par les investissements de raccordement producteurs et consommateurs. Les raccordements, c'est quasiment 28 M€. Sur la performance des réseaux, on était à 13,5 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport à 2022 et on est en baisse consécutive depuis 3 ans. C'est quelque chose qui nous tient à cœur parce que s'ils n'investissent pas sur la performance des réseaux, on peut rencontrer des soucis.

Les recettes s'élèvent à 242 M€, en hausse de 2,7 %, pour des charges d'un montant de 238 M€. Les charges ont très fortement augmenté en 2023, c'était une année spéciale avec des remboursements de RTE, d'achat d'énergie. Quoi qu'il en soit, le résultat constaté s'élève à 4,7 M€ ; même s'il est en baisse de 89 %, en 2024 le résultat remonte à 30 M€.

Sur la péréquation nationale, on contribue à hauteur de 10 M€. En gaz, on contribuait à 1 M€ et en électricité en 2023 bien qu'on n'ait qu'un résultat de 3 M€, on a contribué à 10 M€, ce qui n'est pas négligeable. La valeur brute du patrimoine est un peu au-dessus de 1 Md€ et les redevances s'élèvent à 4,6 M€, entre la redevance de fonctionnement, la redevance d'investissement et l'article 8.

Sur la partie fourniture, l'objectif était de vous montrer l'évolution de 2015 à 2023. En 2018, les 10 communes SYDER ont basculé au SIGERLY, ce qui fait remonter les usagers aux TRV, mais globalement on est en pente descendante, en 2018 on était à 67 % aux TRV et en 2023 on n'est plus qu'à 48 %. On constate une baisse de 1,2 % en 2023, ce qui représente en termes de consommation 1 GWh d'énergie, ils consomment le quart de la consommation globale du service de distribution.

Les recettes s'élèvent à 216 M€, en hausse de 20 %. 25 000 chèques énergie ont été encaissés par EDF. Le chèque énergie est à destination des personnes en précarité qui peuvent l'utiliser pour payer leurs factures d'électricité, de gaz, de bois ou anciennement de rénovation énergétique.

Concernant l'évolution des consommations d'énergie sur les concessions gaz et l'électricité, sur le graphique concernant l'électricité, la vague rouge indique les DJU, les degrés journaliers unifiés. Plus la courbe rouge monte, plus il fait froid. En 2018, on consommait 5,4 TWh de gaz contre 4,8 TWh en électricité, mais depuis 2018 la consommation de gaz diminue pour s'établir à 4 TWh en 2023, mis à part en 2021 où il a fait froid. La baisse est plus accentuée en gaz qu'en électricité.

On a aussi une chute du nombre d'usagers en gaz alors qu'en électricité, on a une augmentation entre 1 et 2 %, entre 2019 et 2023. Le gaz, c'est le chauffage ou la cuisson et ce n'est pas sur la cuisson qu'on a des consommations énormes, mais 1/3 des maisons individuelles et 50 % des habitats collectifs ou des bâtiments tertiaires sont chauffés au gaz. Le gaz a une utilité, mais si on regarde le graphique de gaz, dans une consommation moyenne finale par usage énergétique, le gaz ce n'est que 18 %, au-dessus on a à l'électricité avec 27 % et le pétrole avec les voitures à 39 %. Le gaz est en perte de vitesse.

J'en viens au modèle économique des distributeurs. ENEDIS et GRDF sont payés avec le TURPE en électricité, tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, et l'ATRD, accès aux tiers des réseaux de distribution. Ce sont des tarifs définis au niveau national par la CRE, Commission de régulation de l'énergie, qui permettent de rétribuer les concessionnaires. Il faut que ce soit à l'équilibre entre les charges nettes d'exploitation, les dépenses de maintenance, etc., et les charges d'investissements autorisés. Il y a toujours une part fixe et une part variable donc si vous avez une baisse des consommations, part variable, et une baisse des usagers, par fixe, le modèle économique est fragile et de fait, le TURPE ou l'ATRD augmentent. C'est ce qui se passe avec GRDF, les produits baissent, passant de 64 M€ à 59 M€ alors que les charges continuent d'augmenter. Les TURPE et ATRD, ce sont des tarifs négociés tous les 4 ans, les concessionnaires demandent ce qu'ils veulent comme tarifs, la CRE analyse et souvent fixe moins, et tous les 4 ans il y a une hausse de l'ATRD. La partie abonnement augmente, ce qui permet de rémunérer le concessionnaire, mais avec ces évolutions GRDF risque d'avoir un souci dans les prochaines années.

J'en viens à l'analyse du CRAC. Le CRAC fait entre 200 et 300 pages selon que c'est le CRAC GRDF ou ENEDIS.

GRDF a remis les documents au 1^{er} juin 2024 et nous avons trois recommandations principales à faire parce que cela manque de transparence. Sur les finalités d'investissements, on n'arrive pas à savoir si ce sont des investissements délibérés, si c'est du curatif ou du réglementaire. En termes de transparence, on ne peut pas voir s'il va vraiment moderniser le réseau. Quand il investit, on a besoin de savoir pourquoi il investit et sur quel type d'investissement.

Il y a eu des évolutions sur les exigences réglementaires en termes de surveillance des ouvrages et de ce fait, il faudrait changer la méthode de calcul de ce taux de surveillance. Dans le CRAC, ils sont sur l'ancienne méthode de calcul, du coup c'est perfectible. Ce serait plus logique qu'ils présentent la nouvelle méthode par rapport au respect des exigences réglementaires.

Quant au droit des concédants, ce sont des aspects purement comptables, GRDF investit, des tiers investissent, il y a des amortissements et tous ces aspects comptables sont absents du CRAC. Nous considérons qu'en termes de transparence, ça doit être affiché dans le document.

Nous souhaitons donc émettre trois recommandations et des réserves sur le CRAC de GRDF pour qu'il puisse améliorer son document à l'avenir.

M. MILLET- Je vous invite à regarder l'historique de consommation, il y a deux bonnes nouvelles dans les histogrammes : quand on regarde la consommation totale par rapport au DJU, de 2020 jusqu'à 2025 on consomme moins à DJU constant.

Et malgré tout, il y a une part d'électrification. Cela renforce certes le problème du gaz, mais progressivement la consommation électrique augmente un peu, même si elle diminue par usager, alors que la consommation de gaz diminue plus nettement parce que le nombre d'usagers diminue. On a un petit mouvement de décarbonation de la consommation énergétique. Ce n'est pas au rythme où il faudrait, mais c'est une bonne nouvelle.

M. PEREZ.- Avez-vous des questions ? *Pas de question.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	16 (46 voix)
Contre	:	0 (0 voix)
Abstention	:	0 (0 voix)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CRAC ÉLECTRICITÉ EXERCICE 2023 : RÉSERVES SUITE À L'ANALYSE DU DOCUMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 16/24.

Mme la Chargée de mission concessions et mobilité électrique.- ENEDIS et EDF ont également remis le document dans les temps au 1^{er} juin.

Dans le document, on n'a pas le linéaire total en fin d'exercice des câbles CPI enterrés. Ce serait logique de l'afficher dans le CRAC. De même pour les câbles moyenne tension faible section et on n'a pas non plus le nombre de transformateurs HTA/BT.

Les charges centrales sont absentes dans les charges à répartir, il y a beaucoup de charges réparties. Et sur l'élagage, une ligne indique une dépense de 480 000 € mais on ne sait pas si c'est sur le réseau HTA, le réseau basse tension, dans quelles communes, par quelle technique, l'évolution sur 5 années. C'est un sujet parce que dans le critère B des communes subissent des problématiques.

Et enfin, le rapport de fiabilité du CRAC : ENEDIS a des commissaires aux comptes qui sont contrôlés tous les ans et ce document de fiabilité complète la lecture du CRAC sauf qu'ils ne le mettent pas systématiquement avec le CRAC. Ce serait bien qu'ils l'annexent.

Ce sont 5 points sur lesquels nous émettons des réserves sur ce document.

M. MILLET.- Il est important qu'on ait tout dans le CRAC qui est un document public et qui permet de comparer les concessions sur l'ensemble du territoire. C'est très utile dans nos discussions avec les autres syndicats. Ces demandes sur le contenu du CRAC sont importantes.

Et sur les CPI, ils ne donnent pas le chiffre et c'est un sujet de tension, de discussion. Il faut comprendre qu'on doit veiller à l'amélioration de la qualité du service public. Il y a différents aspects et quand on a des réseaux qui sont fragiles notamment par rapport aux canicules, cela nous pose un souci. On n'a pas un temps de coupure très élevé, c'est plutôt positif, malgré tout il y en a et le nombre d'événements liés aux câbles CPI lors des canicules, c'est un élément sur lequel il faudrait qu'ENEDIS accepte la transparence, qu'on ait un suivi, un indicateur. Cela pourrait faire partie du CRAC pour qu'on le suive et qu'on voit quel effort est fait pour réduire ce potentiel risque. Cela renvoie aux niveaux d'investissement, les dépenses d'investissement sont très importantes, mais les dépenses pour l'amélioration du réseau sont en baisse alors qu'on voudrait accélérer. Et on voudrait avoir un horizon raisonnable de renouvellement de la totalité des 430 km de câbles enterrés.

J'ai proposé au Président de faire un communiqué en juillet, je reconnais que c'était un buzz *Vénissians*. On peut être exigeant avec le service public et on peut reconnaître que le service public notamment dans les situations de crise a une grande qualité parce que c'est la capacité de l'ensemble des acteurs d'ENEDIS de remettre en service quelque chose, on ne peut que les applaudir, les remercier et s'en féliciter.

Quand on regarde le CRAC ou quand on fait le rapport de contrôle, on peut vouloir des améliorations et ce n'est pas contradictoire avec le fait de les remercier d'être un service public efficace.

M. PEREZ.- On se doit d'être exigeant, on se doit aussi de les remercier, ce que nous avons fait lorsque nous les avons reçus il y a peu de temps pour évoquer l'année 2024. Nous avons notamment remercié cette belle entreprise du service public d'avoir su réagir au moment des crues à Givors, d'avoir su sécuriser les sites, d'avoir remplacé assez rapidement les Linky, les postes touchés. C'est la force du service public dans notre pays quand il fonctionne. Après, sur cette partie CPI, mais pas que parce qu'au moment des canicules il n'y a pas que les CPI qui posent problème sur un territoire dense et surchauffé qu'est le nôtre, on ne peut pas entendre de leur part qu'en hiver ça pète parce qu'il y a encore des tempêtes et des câbles aériens et qu'en été ça pète parce qu'on a trop enfoui. On entend ce que nous disent aussi les collègues d'ENEDIS, à savoir que la communication n'est pas toujours totalement maîtrisée.

La concession du SIGERLy, et ce n'est pas moi qui le dis, mais la Cour des comptes lorsqu'elle a réalisé son rapport sur ENEDIS, fait partie des 10 plus gros contributeurs à l'équilibre. La péréquation permet d'équilibrer les concessions plus déficitaires notamment nos collègues d'Auvergne, mais ça permet aussi de remonter des dividendes et un service public global de l'énergie qui fonctionne bien. On demande aussi qu'en retour, quand on nous explique qu'il y a un plan à plusieurs milliards d'investissement à horizon 2040, on ne voit pas des baisses sur le renforcement et la modernisation du

réseau. Ces surchauffes estivales, on les aura, elles vont être de plus en plus intenses et régulières donc le réseau ne tiendra pas s'il n'y a pas une accélération côté ENEDIS. En général, on nous explique qu'à horizon 2050-2060 on aura enfin éradiqué cela, mais c'est trop lointain. Je sais que parfois il y a une facilité de la part de la presse, j'avoue que quand j'ai vu les titres, ce n'était pas vraiment ce qu'on avait mis dans le communiqué de presse. Vous êtes élus comme moi, parfois entre ce qu'on dit et ce qui est utilisé par la presse, c'est particulier. Autant là, on a raison et il est nécessaire d'être exigeant.

Sur le critère B, on est en baisse, mais l'objectif en termes de durée pour une concession urbaine reste 30 minutes. A 40 minutes, c'est encore trop long. Après, les collègues du rural vous disent qu'eux n'y sont pas du tout. On a besoin d'aller chercher cette grande entreprise pour qu'elle s'améliore sur ses investissements et sur la transparence.

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 17 (50 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 0 (0 voix)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20250924_07

RAPPORT DE CONTRÔLE ANNUEL CONCESSION DISTRIBUTION DE GAZ : EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 19/24.

Mme la Chargée de mission concessions et mobilité électrique.- Après vous avoir présenté les CRAC, on va entrer dans le rapport de contrôle. Le CRAC, c'est le document de communication des concessionnaires et en tant qu'autorité organisatrice de la distribution de gaz ou d'électricité, nous avons un devoir de contrôle. Nous demandons pour cela aux concessionnaires des documents techniques, comptables, financiers, relation clientèle, cartographie. Nous sommes assistés de prestataires pour chacun des contrôles qui font les analyses, nous passons avec eux une journée d'audit chez les concessionnaires pour les interroger sur tout ce qu'on a analysé pendant l'été et on fait aussi des missions spécifiques.

Le but est de vous présenter les enjeux techniques et financiers sur chacune des concessions.

Sur le gaz, le premier enjeu est d'assurer un haut niveau de sécurité, le gaz pouvant exploser ; un accident sur un réseau gaz sera différent d'un accident sur réseau d'électricité. Malgré le fait que l'on soit autorité organisatrice, qu'on ait l'obligation d'assurer une mission de contrôle, sur les fuites on n'arrive pas à savoir le lieu précis des incidents, le siège de l'incident, savoir si c'est sur un branchement, si c'est une colonne montante, une colonne d'ouvrage ou une canalisation ni même la gravité des fuites détectées. GRDF nous dit qu'il y a une fuite de type 1-2 ou 3, mais on manque d'information.

Chaque année, on contrôle la maintenance, les incidents et on reste vigilant à maîtriser ce risque. Nous demandons davantage d'éléments à GRDF que ce qu'ils nous présentent en audit. Après, il faut relativiser, le taux de fuite sur le périmètre du SIGERLy reste très faible comme le nombre d'utilisateurs qui est en dessous des moyennes nationales. Toutefois, nous sommes une concession très dense et cas d'incident, on peut arriver sur 1 000 usagers coupés.

Le 2^{ème} enjeu est de maintenir le patrimoine technique en état normal de service. Je vous ai mis un graphique avec les fuites sur branchement. En 2020-2021, le niveau de fuite était plus élevé parce qu'il y avait le déploiement du compteur Gazpar et quand les techniciens arrivaient pour changer le compteur, ils vérifiaient s'il y avait des fuites et parfois il y avait des micro-fuites. C'est pour ça qu'on était plus élevé en termes de fuite sur les branchements.

En ce qui concerne les ouvrages collectifs, on a une bonne tendance, on stabilise vers 240 fuites à l'année et concernant les fuites sur réseau, on est passé de 34 fuites en 2023 à 27 fuites en 2024.

Malgré ces bons résultats qui nous permettent de voir que le patrimoine est bien entretenu, on a 48 km de réseaux en basse pression qui est beaucoup plus incidentogène parce que la pression étant plus basse, la fuite est insidieuse, elle passe en dehors des radars. Il faudrait vraiment résorber ces canalisations, mais c'est inscrit dans les 15 ans de notre contrat de concession dès que GRDF trouve des opportunités de voirie et s'il n'y en a pas, il programme pour résorber ces réseaux. Quant aux conduites d'immeuble en plomb qui sont souvent alimentées par un réseau basse pression, en cas d'incident le plomb fond et le gaz qui est dans la conduite se retrouve à l'air libre donc on a des gros risques d'incident. Il y a là un sujet, c'est maîtrisé, mais on reste vigilant.

À présent, nous allons vous présenter le réseau de distribution de gaz.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique.- Voici le compteur Gazpar connecté qui permet de remonter les informations de consommation comme sur le Linky. Le compteur est dans sa loquette, et dans le sol vous avez le réseau qui est dans la rue à 80 cm sous le sol. Quand on fait les travaux on a une classification du réseau pour savoir où il est en X, Y et Z, ce que l'on appelle le classement des réseaux pour limiter les risques d'accident quand il y a des chantiers sur la voirie pour éviter le coup de pelle.

Théoriquement, ces réseaux sont bien identifiés. S'ils ne le sont pas, on a les boules marqueurs qui contiennent un objet métallique. Ces boules marqueurs sont posées au sol au moment des travaux là où il y a des formes différentes, un croisement de rue, un coude et cela permet, en passant avec des équipements spécifiques, de détecter où passe le réseau et où il y a un changement de direction.

La problématique, c'est le raccordement. Sur les réseaux, on est à plus de 80 % en classe A, on sait à peu près où sont les réseaux, mais le branchement n'est pas répertorié en classe A, il n'y a pas d'obligation réglementaire qui s'applique à GRDF pour faire le branchement. Un branchement est réalisé sur le réseau pour raccorder le compteur, le plus simple est d'aller au plus court, mais parfois il peut y avoir un angle. Et pour sécuriser ce branchement, il y a une vanne avec un robinet pour fermer sur la voirie. Mais vu que la canalisation est enterrée, le robinet se trouve au niveau du sol et la bouche à clé dépasse au niveau de la chaussée et en ouvrant la bouche à clé, on peut tourner le robinet. C'est juste l'enrobé.

M. SAUNIER (Albigny-sur-Saône).- Je ne suis pas tout à fait d'accord, le branchement est pris directement sur le PE, c'est thermosoudé et le robinet de branchement sert aussi de coupure. Si vous avez une coupure du branchement PE, c'est coupé, mais il n'y a pas de tuyaux de fermeture de robinet. Il faut ouvrir pour sortir le DDMP.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique.- Le branchement est thermosoudé avec le raccordement jusqu'au compteur Gazpar et ce n'est pas identifié géographiquement. On a deux possibilités : des robinets de coupure, mais ça c'est sur des gros compteurs, et sur des plus petits compteurs ce sont des équipements DPBE, dispositif de coupure. S'il y a arrachement du branchement entre la canalisation et le compteur, c'est comme un disjoncteur, cela vient obturer la canalisation au niveau du branchement.

M. BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or).- Il y a un détendeur aussi.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique.- En effet, voici le détendeur pour changer la pression entre ce qu'il y a dans la rue jusqu'au compteur gaz avec le détendeur et la coupure au niveau du compteur.

M. SAUNIER.- Vous avez le robinet coupure avant le compteur, vous avez le détendeur en sortie qui a un déclencheur et il y a le DDMP. Imaginons que vous faites une fausse manœuvre, vous sortez le compteur, vous vous trouvez directement en 4 bars, le DDMP doit lâcher. Une fois qu'il a lâché, la seule chose à faire, c'est de souffler dedans pour le réenclencher. C'est comme ça qu'on les ré-arme.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique.- En tout cas, ce qui nous intéresse surtout en termes de dommage aux ouvrages, c'est d'avoir des réseaux bien identifiés en cartographie pour limiter au maximum les dommages aux ouvrages parce que c'est le risque principal d'exploitation et avoir des dispositifs de compensation quand on n'a pas le classement du réseau complet notamment sur les raccordements, d'où ces dispositifs de sécurité qui sont mis en place.

M. SAUNIER.- Je ne connaissais pas la recherche avec la boule marqueur. Après, c'est possible sur les branchements nouveaux de mettre ce dispositif, la boule marqueur d'un diamètre inférieur il est possible de la mettre sur un bout de tuyau, mais vous allez le faire sur des branchements neufs, à la conception, pas sur l'existant.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique.- Exactement. C'est bien ça le problème, les branchements ne sont pas obligatoirement cartographiés en classe A et notre inquiétude principale,

c'est de compenser le fait qu'on ne soit pas en classe A pour avoir la sécurité en cas de dommage aux ouvrages.

M. SAUNIER.- Sous réserve toutefois, on le vit tous les jours sur les voiries, normalement il y a le grillage avertisseur et plus bas, il y a le branchement. Mais il y a normalement le grillage avertisseur jaune.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique.- On a une problématique récurrente sur les boules marqueurs qui étaient mal positionnées et déjà l'an dernier nous avons proposé de ne pas appliquer une pénalité à GRDF par rapport à cet indicateur de qualité de réseau qui est dans le contrat jusqu'à fin 2024. On a modifié l'indicateur pour se concentrer sur le classement du réseau en classe A sur l'intégralité du réseau et non pas uniquement sur les boules marqueurs qui ne sont mises que quand il y a du nouveau réseau. Le nouveau réseau est en classe A, mais il n'y a pas beaucoup de raccordements et de nouveaux branchements. On a un indicateur sur quelques kilomètres de nouveau réseau, ce n'est donc pas forcément pertinent.

M. PEREZ.- Je remercie les équipes d'avoir tenté cet effort de pédagogie sur ces sujets. L'idée n'était pas d'être parfait dans l'explication, mais je remercie Thierry Saunier et Claude Basset d'avoir apporté leur expertise sur le sujet. L'idée était vraiment de mettre en lumière la nécessité de classer correctement le réseau et d'éviter les problématiques d'arrachage qu'on peut avoir sur de nombreux travaux et de présenter ces boules marqueurs qui ont été un indicateur du contrat, mais qui n'était pas tout à fait pertinent sur le sujet.

Je vous remercie pour cet effort de pédagogie et pour cet échange.

Mme la Chargée de mission concessions et mobilité électrique.- Dans le cadre du nouveau contrat, 6 indicateurs ont été définis. Le contrat a démarré en 2020, mais on met les valeurs des indicateurs en 2019 parce que ce sont ces valeurs qui ont permis de définir les seuils contractuels.

Tous les indicateurs sont bons en 2023, à l'exception de l'indicateur qualité taux de report des réseaux en cartographie, c'est ce que l'on vous a expliqué avec les boules marqueurs et on s'est aperçu que l'indicateur n'était pas pertinent donc on l'a modifié. Il y a normalement une pénalité de 10 000 € appliquée à GRDF, mais dans la mesure où l'indicateur était mal défini, ça ne nous paraît pas logique de leur appliquer une pénalité, sachant qu'en 2024 le taux remonte au-dessus du seuil de 95 %.

Et le dernier objectif porte sur l'avenir du réseau de distribution.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique.- Vous avez vu les enjeux de baisse de consommation et d'équilibre économique qui en découlent. L'augmentation du tarif d'acheminement, c'est +30% sur les deux dernières années qui viennent compenser les pertes identifiées en 2023. Le premier enjeu est la baisse des consommations, liée au prix de l'énergie, aux démarches de substitution des énergies et de volonté de décarbonation.

Le 2^{ème} enjeu porte sur la décarbonation du gaz : comment on produit du gaz vert sur le territoire ? Les perspectives et les enjeux de production de gaz vert ne sont pas dans les trajectoires assez ambitieuses de GRDF d'avoir une couverture à 100 % de gaz d'origine renouvelable sur le territoire et qui va de pair avec l'autonomie énergétique et la souveraineté énergétique. On voit un ralentissement sur la consommation de gaz, une volonté de décarbonation qui s'accélère sur toutes les énergies et des difficultés à attendre les objectifs en termes de gaz vert. Concrètement, le réseau de gaz, ce n'est pas un sujet d'avenir et l'enjeu est d'accompagner cette fin du gaz. Une directive européenne doit être transcrite en droit français sous un an qui va nous apporter des éléments sur la façon dont on arbitre sur des investissements sur le réseau gaz. On n'est plus dans le développement du réseau, mais il s'agit de définir comment on va par moments arrêter d'investir sur le réseau voire décommissionner des bouts de réseau gaz. Cela va être transcrit en droit français. Toutes les questions qui gravitent autour, c'est comment accompagner ce sujet, comment accompagner des usagers qui sont au gaz et à qui on va dire demain qu'on va arrêter d'entretenir la canalisation gaz parce qu'il n'y a pas assez de monde sur cette canalisation, pas assez d'équilibre économique. Ce sont des sujets de demain sur lesquels nous sommes particulièrement attentifs et vigilants sur la transcription de cette directive en droit français.

M. PEREZ.- Merci pour les explications.

Nous avons des enjeux majeurs, ce n'est peut-être pas un sujet d'avenir, mais l'avenir du réseau est un sujet particulièrement prégnant, on verra comment le traiter et comment GRDF pourra avancer sur le sujet. On ne va pas du jour au lendemain effacer ces consommations et les usagers qui y sont liés, et on a aussi des usages qui peuvent être pertinents notamment sur le transport si on arrive à passer à une phase accélérée sur le biogaz.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. VERNAT (Francheville).- Il y a un autre aspect qui fait que la consommation qui baisse ne baisse pas assez, c'est que les communes, via le SIGERLy, ont l'obligation d'après le décret tertiaire de réduire leur consommation en énergie de 40 % d'ici 2030 et jusqu'à 60 % en 2050. La baisse de la consommation telle qu'elle apparaît n'est pas suffisante. Sachant que c'était en 2023 et que les communes n'avaient peut-être pas encore fini d'investir sur la rénovation thermique.

M. MILLET.- Pour le décret tertiaire, la référence, ce n'est pas 2023, la référence qu'on a choisie, ça peut être 2010.

M. PEREZ.- En effet, sinon la baisse de consommation devrait être plus importante. Il y a une baisse de consommation sur le réseau, en termes de gaz on pourrait dans une logique de décarbonation et de maintien de nos objectifs climatiques aller plus vite, mais cela demande à tous les partenaires de faire un effort. En l'occurrence, on peut parler du patrimoine public, mais dans le patrimoine privé, tertiaire, industriel, il y a aussi une baisse de la consommation de gaz, les industries du territoire sont en voie de décarbonation ou en activité moindre.

M. DUBIEF.- Une remarque sur la production locale de gaz, avec les méthaniseurs on a un souci, on n'ira jamais à 100 %, ce n'est pas possible ou alors, cela aurait des coûts énergétiques importants parce qu'un méthaniseur fonctionne beaucoup quand il fait chaud et on consomme du gaz quand il fait froid. Il faudrait développer des capacités de stockage, sinon on chauffe son méthaniseur donc il continue de fonctionner, mais ça consomme de l'énergie. Le mieux est plutôt l'orientation progressive vers l'électrification des usages au fil des possibilités de chacun parce que ce sont des gros investissements tant pour les particuliers que pour les communes.

Mme REVEYRAND (Métropole).- Je constate qu'il y a, comme sur d'autres sujets d'ailleurs, une grosse contradiction entre le fait qu'on veuille innover et que GRDF souhaite être à 100 % de biogaz en 2050 et en même temps, voit son nombre de consommateurs baisser et ses ventes baisser. On a tous le souci de la sobriété énergétique et en même temps, on voit bien qu'on n'assurera pas les coûts nécessaires pour les investissements.

2050, c'est 100 %, en 2030 ils espèrent être à 40 % de biogaz, c'est très ambitieux, avec des productions qui quelques fois, pour celles que j'ai vues hier dans le Rhône, fonctionnent sans beaucoup de chauffage des installations puisque toutes les cuves sont enterrées. Il y a une stabilité en termes de température assez importante.

M. PEREZ.- Pour aller dans ton sens, le sujet est aussi l'équilibre. Ils ont un objectif d'être à 100 %, tout en sachant qu'il y aura moins de consommation. Ils peuvent atteindre cet objectif en se disant qu'au final il y aura moins de consommation, mais le réseau ne sera pas aussi important qu'il l'est aujourd'hui. Ils ont beaucoup de questions sur leur modèle économique, comment ils y arrivent, ils savent aussi qu'il y a un potentiel de production dans les territoires où il y a plus d'élevage, mais il n'y a pas nécessairement de réseau donc un territoire plus producteur mais qui ne peut pas livrer aux consommateurs.

Après, il y a des enjeux plus globaux sur lesquels on pourrait réfléchir sur la complémentarité des réseaux : électricité, gaz, réseau de chaleur, hydrogène, parce que toutes les entités, qu'elles soient publiques ou privées, disent qu'elles sont complémentaires, mais dans les faits pour les gens qui travaillent sur le sujet ou vous, chacun présente sa solution et elle n'est pas complémentaire avec celle des autres.

Ces réseaux sont là depuis longtemps, comme on aura un peu d'usage notamment sur la mobilité il faut l'entretenir sinon il y a un risque. Ce n'est pas simple d'arriver à faire comprendre que le modèle économique du gaz, c'était un vecteur énergétique peu cher qui va sans doute se retrouver assez cher.

Quant au sujet de méthanisation, quand on voit le délai sur ces projets, l'acceptabilité, le temps d'instruction parce que des services de l'État ne sont plus assez nombreux pour instruire les dossiers, sans mauvais jeu de mots c'est une usine à gaz. Notre pays est beaucoup chauffé au gaz, comment on explique aux gens que ça ne sera plus possible ? Et ce, à quel prix ? Là encore, on pourrait avoir beaucoup de débats sur les prix de l'énergie, ce qui est acceptable pour les particuliers et les entreprises.

Mme REVEYRAND.- Je fais un parallèle avec la question de l'eau où on souhaite amener les consommateurs à une plus grande sobriété et où on a besoin d'argent pour entretenir les canalisations.

M. CHIKH.- Je reviens sur les pertes de GRDF. Nous les avons reçus en bureau, ils ont perdu 20 % de consommation, il s'agit de gros volumes. Cela permet de rebondir sur leur modèle économique à l'avenir. Je me suis *amusé* à faire une mauvaise blague en leur disant qu'on va peut-être arrêter d'isoler nos bâtiments, mais plus sérieusement à notre niveau collectivité, nous devrions nous féliciter du fait qu'on arrive à plus de sobriété avec l'investissement avec l'isolation des bâtiments, c'est surtout ce qu'il faut retenir.

Et concernant la question du modèle économique, je ne m'inquiète pas pour GRDF. Mais nous leur avons posé la question de leur modèle économique, quid de ce qui va se passer du fait de la baisse des consommations. Normalement, les redevances vont augmenter aussi, même si le réseau va se raréfier, il nécessitera un certain entretien lié aux risques que nous avons évoqués tout à l'heure.

Il y a des questions d'avenir. Le gaz, ce n'est pas fini, mais il aura nécessairement une place plus réduite.

M. GUELPA BONARO.- En complément et en réaction à ce que disait Sébastien « peut-être aller vers la fin du gaz », j'ai un peu sursauté, je pense qu'on en est loin et ce n'est pas souhaitable dans l'absolu. La place du gaz est peut-être dans ce qu'est le gaz actuellement pour les réseaux de chaleur urbains, à savoir un appoint secours. On va s'en servir avec sa grande flexibilité, le gaz est une énergie plus facilement stockable que l'électricité, il peut être là pour venir en secours en période de pic de froid, parce que ça peut encore arriver malgré le changement climatique, et en appoint. Je parle des réseaux de chaleur à dessein pour réagir à ce que disait Pierre-Alain, j'espère que l'électrification n'est pas la seule raison de la baisse des consommations de gaz, loin de là puisque le développement des réseaux de chaleur sur le territoire de la métropole de Lyon notamment y contribue fortement notamment dans l'habitat collectif. Cela me permet de faire une passe en profondeur pour Jean-Paul, nous accueillerons peut-être Francheville dans les communes qui vont accueillir des réseaux de chaleur à l'avenir, j'espère en tout cas et la balle est dans le camp de la maire de Francheville.

Il y a des leviers, le développement d'autres vecteurs énergétiques plus sobres que le gaz en termes d'émission de gaz à effet de serre, mais on est actuellement à 5 GWh de gaz vert produit sur la métropole de Lyon, on devrait approcher les 100 GWh de gaz vert avec le méthaniseur de Pierre-Bénite à horizon 2030 et je sais déjà qu'on sera peut-être plus proches des 150 GWh parce que des projets de méthaniseurs fleurissent y compris sur le territoire métropolitain. Ça ne sera pas énorme par rapport à la consommation de gaz actuelle, mais la trajectoire de baisse des consommations de gaz va s'accroître au fur et à mesure des rénovations énergétiques, du changement climatique, du développement des réseaux de chauffage urbain et des installations de PAC notamment dans le logement individuel. Viser un 100 % de gaz mix gaz vert à horizon 2050, en comptant l'hydrogène, ce n'est pas totalement incohérent et au pire, si ce n'est pas en 2050 et que ça peut être en 2060, ce sera déjà pas mal. Mais cela va en effet passer par une forte baisse des consommations de gaz sur le territoire français et métropolitain. Et je ne parlerai pas des achats de biogaz parce que Sylvain Godinot va peut-être nous en parler.

M. GODINOT.- Ce n'était pas le sens de mon intervention, mais je veux bien vous dire que la Ville de Lyon consomme 50 % de biogaz et j'espère bien qu'elle sera à 100 % avant la fin du prochain mandat, mais il y a d'abord des sujets d'élections et de différentiel de prix entre le biogaz et le gaz à traiter.

Moi je voulais dire que le sujet des bouts de réseau qu'on accepte d'abandonner est assez urgent. Au final, on est en train de dire que pour que les prix du gaz livré restent raisonnables, il faut réduire la taille du réseau de GRDF sinon on va tous payer 10 fois plus cher en transport qu'en molécule et même GRDF va aller dire aux clients qu'il préfère qu'ils passent à l'électricité plutôt que de devoir refaire 2 km de tranchée.

Comment on organise cette réflexion au sein de l'autorité concédante et du concessionnaire pour déterminer ces bouts de réseau ? Même dans Lyon centre, si vous avez une copropriété de 20 logements où il reste un ménage qui a cuisinière gaz, c'est le cas dans mon immeuble et si je suis seul à avoir du gaz dans l'immeuble, vu que ma colonne est en plomb, il y a des questions de sécurité et de vétusté qui vont pousser le concessionnaire, même dans Lyon, à déconstruire cette colonne, la condamner et concentrer le réseau. C'est ce que j'aimerais voir travailler. À l'échelle de l'immeuble, ça n'est pas un gros sujet politique, mais à l'échelle d'une commune, si des communes dans la métropole n'ont plus le gaz, ça va devenir plus compliqué.

Et je reprends ma casquette d'adjoint au maire, j'ai un plan d'investissement pour le schéma directeur chaufferie de la ville de Lyon, prévoyant de mettre environ 8 M€ de chaudières gaz dans les prochains mandats et ce n'est pas pour qu'on nous dise qu'il n'y a plus de gaz. Si on investit dans une chaudière, c'est pour 20 ans et on a l'intention qu'il y ait toujours des livraisons de gaz. Et si le distributeur arrête, il y aura une bagarre juridique parce qu'on aura des actifs échoués donc qui paie. Ce sujet est important pour le particulier, quand on ira voir un particulier en bout de tuyaux alors qu'il vient de mettre une chaudière condensation et qu'il a tout isolé pour lui dire que GRDF ne veut plus amener le gaz, ça va poser problème.

Je vois le sujet des actifs échoués des chaudières arriver, qui prendra prendre en charge ?

M. PEREZ.- Le sujet de déclassement de réseau gaz est travaillé au niveau national par notre fédération, par d'autres associations comme Amorce qui a fait une étude sur le sujet et à laquelle le SIGERLY a participé. Je laisserai les services en parler et compléter. Mais au niveau de nos

interlocuteurs de GRDF, c'est un sujet qu'ils ne veulent pas totalement aborder. Pour eux, ne serait-ce que leur dire que de par la réglementation c'est maintenant possible et leur demander comment ils vont procéder, ne serait-ce que poser la question, c'est commencer à leur enlever une partie de leur âme et surtout, derrière il y a un modèle économique. Les modèles des réseaux, c'était d'aller chercher toujours plus de réseau et plus de clients, après certains interlocuteurs le disent, ils sont dans une logique de décroissance. C'est une entreprise en décroissance, comment on la pilote avec un risque parce qu'il y a un risque industriel, un risque sur les réseaux, Lyon l'a connu il y a près de 20 ans cours Lafayette, il y a eu des sujets à Paris ?

Ils sont confrontés à cela, ils vont devoir y venir et ce que tu disais appelle des sujets de planification. Des directives européennes, directive gaz et d'autres, incitent à l'électrification, mais en même temps Pierre-Alain me disait qu'à une époque on a incité les gens à prendre du diesel et derrière, on a interdit le diesel. Il y a un sujet de réglementation autour de l'énergie depuis 15 ans où une directive européenne tombe et le temps qu'on la traduise en France, elle est déjà remplacée par une autre. Pour autant, le réchauffement climatique n'attend pas ces sujets de décarbonation et de sortir du fossile, mais nos interlocuteurs n'avancent pas à la vitesse qu'il faudrait.

M. le Directeur général adjoint Transition énergétique. - On est dans ces groupes de travail nationaux pour voir comment ça se pilote. Les premières conclusions, c'est que globalement le réseau a encore une présence utile. La difficulté est de trouver les branches qu'il faudra vraisemblablement couper, mais la proportion de ces branches à couper est presque anecdotique par rapport aux baisses de consommation. Même avec 40 % de baisse de consommation, on n'a pas 40 % de réseaux à enlever. C'est très minoritaire et pas proportionnel.

Et le deuxième paradoxe, c'est comment on raccorde ces productions parce que ça veut dire qu'il n'y a plus de réseau à certains endroits pour amener du biométhane sur des lieux de consommation. On va devoir apporter des financements importants pour l'entretien du réseau, pour le développement de ces nouvelles branches de réseaux qui vont vectoriser le gaz vert avec une accise de consommation qui est très clairement en tendance baissière. Il y a cette idée de pincement avec l'augmentation de 30 % des coûts d'acheminement, c'est vraisemblablement cette étape qui est devant nous.

Il y a un sujet sur les taxes, la taxe sur le gaz a doublé et c'est passé inaperçu. Il n'y a pas eu une grosse émotion, c'est passé par un décret un 26 décembre pour application au 1^{er} janvier. Il n'y a pas eu débat, c'est passé sous les radars. Le gaz vert est taxé comme le gaz, l'accise s'appelait auparavant la taxe intérieure sur les consommations de gaz et était une taxe aux frontières, mais le gaz vert est produit localement donc on a changé le nom de taxe aux frontières pour l'appeler accise sur le gaz. Il y a aussi des sujets sur les indicateurs pour inciter les acheteurs à consommer du gaz vert.

M. PERARDEL. - GDF a investi dans de nombreux lieux de stockage de grande capacité et ils existent toujours, sauf qu'ils sont loin et la plupart ne sont pas pleins. Le stockage existe, mais là où on fait du biométhane, ce n'est peut-être pas forcément à côté de ces lieux de stockage donc se posera la problématique du transport.

Je suis à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, 3 000 habitants, 300 MWh de consommation de gaz par an, je suis le petit *David* des utilisateurs de gaz de la Métropole, mais c'est pour mon école, la mairie et des petites salles annexes. Nous avons fait beaucoup d'efforts financièrement pour le décret tertiaire, nous espérons que ça ira jusqu'au bout. Je vous rappelle qu'il y avait une loi sur les PMR en 2015 et quand il a fallu aménager tous les services publics, on a arrêté alors que les petites communes et les entreprises s'étaient mises en conformité. On espère donc que sur le décret tertiaire ça ne sera pas pareil. On investit beaucoup, on vise plus de 30 % sur notre mairie et sur le groupe scolaire.

Quand le SIGERLy a proposé le nouveau marché avec le biométhane, on s'est posé la question. Nous avons travaillé avec Matthieu et Antonin. Je vous rappelle qu'au début du mandat on avait fait un marché sur l'électricité verte, on avait contribué et ça n'a pas fonctionné donc on n'était pas très enclin. Mais de par le fait d'avoir décidé de faire le décret tertiaire et de faire des économies, on a réfléchi : si on restait au gaz sur un marché classique, mais en cas de nouveau conflit, le gaz augmenterait encore, ou si on allait sur le biométhane, mais est-ce qu'on irait sur un site phare ou sur l'ensemble des sites ? Nous avons décidé de mettre nos installations à 100 % sur le biométhane, mais on y va aussi parce que passer en pompes à chaleur à la place du gaz nous coûterait trop cher. On est donc allé sur de l'hybride et sur le groupe scolaire, on a une centrale hybride, moitié granulés de bois, moitié gaz, sachant qu'on fait le maximum avec le granulé bois et on fait l'appoint au gaz.

Des choses existent, mais quand je vous entends tous parler des branches à couper, je sais où sont les petits réseaux pas trop utilisés ! Laissez-nous un peu de gaz s'il vous plaît parce qu'on n'a pas les moyens de tout passer en pompes à chaleur.

M. MILLET. - Je pense qu'il y aura encore du gaz dans 20 ans, il faut être réaliste.

Le problème de tous les débats sur l'énergie, c'est qu'il y a des débats très idéologiques, des questions clés, est-ce qu'on va consommer 500 TWh, 1 000 TWh dans 20 ans en France ? Cela change tout selon le niveau. Et donc quelle est la part de l'électricité donc du nucléaire, la part du pétrole qui est la première consommation au total ? Il y a plein de débats et derrière, il y a plein d'acteurs qui ont des intérêts et c'est ce qui complique la discussion et c'est logique que les acteurs qui ont des intérêts légitimes regardent leur compte et que GRDF se demande ce qui va se passer dans 10 ans.

Est-ce un scandale de dire que les coûts d'acheminement deviennent dominants, je ne sais pas, cela peut se discuter. J'ai eu des débats sur le réseau de chaleur et ça ne me choque pas de dire que 50 % du prix, ce soit pour l'abonnement parce que ça garantit une stabilité de la facture, argument important contre la précarité.

L'élément clé, c'est qu'il faut que ce soient des vrais débats publics dans lesquels on décide de planifier. L'agglomération de Metz a un syndicat intercommunal multicarte en lien avec l'Agglo et dans le PLU, ils ont cartographié les zones prioritaires gaz et les zones prioritaires réseau de chaleur. La puissance publique organise, planifie, ce qui permet aux acteurs de s'inscrire dans un futur prévisible.

On manque d'une forte planification nationale sur tous les sujets, y compris par exemple pour le biogaz : quel est l'usage de la biomasse ? On peut en mettre autant qu'on veut sur le biogaz, mais si on n'en a pour le reste, ça posera des problèmes. Je crois qu'on souffre d'un déficit de planification.

M. PEREZ. - S'il n'y a plus de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 17 (50 voix)
Contre : 0 (0 voix)
Abstention : 0 (0 voix)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20250924_08

RAPPORT DE CONTRÔLE ANNUEL CONCESSION DISTRIBUTION ÉLECTRICITÉ : EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 22/24.

Mme la Chargée de mission concessions et mobilité électrique. - Fait marquant, en 2023 il y a eu une forte augmentation des prix et il est intéressant de vous présenter l'évolution des tarifs réglementés de vente (EDF) entre 2011 et 2025. Globalement, entre 2011 et 2021, il y a eu 45 % d'augmentation, on a repris 45 % de février 2022 à août 2023. En 2023, il y a eu deux augmentations, en février où on est arrivé 234 €/MWh pour passer en août à 258 €/MWh, mais la bonne nouvelle, c'est que depuis 2025 ça redescend. C'est la fourniture qui a énormément augmenté.

Nous avons toutefois des points de satisfaction avec nos concessionnaires. Le taux d'enfouissement s'élève sur la moyenne tension HTA à plus de 93 % et sur la basse tension à près de 79 %, c'est supérieur aux moyennes nationales qui sont de 52 % sur le HTA et 48 % sur la basse tension, mais par rapport aux concessions similaires à la nôtre, à savoir 100 % urbain, on est dans les moyennes.

Le taux de réseau basse tension aérien nu est de 3 % contre 5,7 % en moyenne nationale.

Le taux de clients mal alimentés est un calcul statistique, mais cela ne concerne que 0,1 % de nos usagers, très bon taux parmi les plus bas observés par l'ARC, notre prestataire de contrôle qui audite une quarantaine de concessions à l'échelle nationale. Et on a baissé de 12 minutes le critère B, hors incidents exceptionnels donc hors tempêtes, on est tombé à 40 minutes en 2023, valeur similaire entre 2016 et 2021. Comme l'expliquait le Président, ce serait bien lors des prochaines négociations d'avoir un objectif à 30 minutes.

Autre bonne nouvelle, la hausse des investissements et les réclamations d'ENEDIS qui sont en baisse de 16 %.

En ce qui concerne la continuité d'alimentation, vous avez la carte en TCC, tous incidents confondus, et la carte hors événements exceptionnels. Globalement, ça dysfonctionne en qualité de fourniture en

Val de Saône parce qu'on a un poste source à Rochetaillée avec des départs qui montent en direction des Monts d'Or et l'élagage est perfectible. Quand ça tombe en propriété privée, ENEDIS n'arrive pas à accéder. Mais on a aussi dans une moindre mesure dans le sud du territoire des communes sensibles.

Nous avons 4 enjeux techniques :

Nous avons 451 km de réseaux enterrés CPI, ce qui représente 16 % du linéaire HTA. Les câbles CPI sur le critère B, c'est 20 % de la coupure quand il y a de la canicule.

En moyenne dans les autres concessions, les câbles CPI ne représentent que 1 % du réseau enterré, or c'est une technologie très incidentogène, comme les câbles de première génération synthétiques. Il y a d'autres technologies de câbles enterrés incidentogènes, mais en 2023 sur nos 40 minutes de coupure il y avait 8 minutes liées aux incidents sur les câbles CPI. C'est important et ce qui nous inquiète surtout, c'est que ça baisse très doucement. En 2018, on était à 514 km, on est à 450 km en 2023. Au niveau national, ils se sont engagés à réduire de 4/5^{ème} en 2035.

Nous avons une forte dynamique de raccordement surtout sur les producteurs, c'est un point fort parce qu'on produit de l'énergie locale qui est injectée dans le réseau, mais à terme ça pourrait conduire à l'apparition de contraintes de tension haute. Normalement, la tension diminue entre le réseau de transport et le poste de transformation, mais là vu qu'on injecte, s'il n'y a pas de consommation suffisante, ça fait élever la tension.

Le photovoltaïque, c'est 99 % des installations, en hydraulique il n'y en a que 6, mais ce sont des grosses installations dont le barrage de Cusset qui produit 15 % de la production et j'ai indiqué les puissances raccordées sur la concession, où on voit qu'on est passé en 2019 de 188 MVA à 219 MVA en 2023 et grâce à cela, on arrive à produire 20 % de l'énergie consommée sur le territoire.

En ce qui concerne les enjeux d'investissement, ENEDIS investit 53 M€, mais on a ciblé les investissements de performance et de modernisation des réseaux de la concession. Cela nous importe vraiment parce que si on n'arrive pas à moderniser le réseau pour la transition énergétique pour favoriser l'injection, ça ne va pas bien marcher, la résilience du réseau, ça ne va pas non plus bien marcher. Et j'indique l'investissement sur la fiabilité des réseaux et des postes, en 2019 on était à 14 M€ contre 10 M€ en 2023 ; on a une baisse constante depuis 2019 de ce type d'investissement sur la concession, sachant qu'on avait aussi une part d'investissement Linky qu'ENEDIS comptabilisait en tant que performance et modernisation des réseaux. C'est vrai, c'est de la performance et on modernise le réseau, mais ça a dopé le montant d'investissement. Nous sommes vigilants, il est important pour la suite qu'on n'arrive pas à un mur d'investissement dans le futur.

Je finis sur le sujet des réclamations. En 2023, il y a eu une forte hausse des réclamations, +48%, sachant qu'il y a eu des variations d'évolution des tarifs en février, en août et les usagers étaient perdus et appelaient souvent leur fournisseur historique : les deux points clés de réclamation ont porté sur la facturation avec 3 000 réclamations et le recouvrement.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ou des remarques sur la partie électricité ? *Pas de questions ni remarques.*

Merci pour toutes ces présentations.

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour	:	16 (49 voix)
Contre	:	0 (0 voix)
Abstention	:	0 (0 voix)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je laisse la parole à Jean-Philippe Jal, vice-président à la communication, pour l'actualité du SIGERLy.

ACTUALITÉS DU SIGERLY

M. JAL.- Bonsoir à tous, désolé pour mon retard, un problème de train.

- Nous aurons **3 webinaires**, des formations de 1 heure, sur l'outil de suivi des consommations Citron pour les communes les **14 et 23 octobre et le 4 novembre**.
- **Le 6 novembre** de 9h15 à 12h ici même, nous aurons un groupe de travail Energie et Patrimoine sur le remplacement des chaudières gaz par des pompes à chaleur, leurs opportunités et points de vigilance pour une installation performante.
- **Le 3 décembre**, notre prochain Comité ici également. Pour la bonne organisation de nos travaux, si vous pouvez remplir le *Framadate* qui vous est envoyé notamment pour la gestion des pouvoirs et des absences pour le quorum.
- Et pour ceux qui n'ont pas pu assister à la présentation de la centrale d'achat que propose le SIGERLY, vous avez un QR Code qui sera aussi envoyé aux communes pour le replay et les services se tiennent à votre disposition pour toute demande sur le sujet.

Merci à vous.

QUESTIONS DIVERSES

M. PEREZ.- Merci.

La boucle est bouclée, on a commencé en disant à quel point il est important que vous représentiez vos collectivités au sein du SIGERLY en répondant bien aux convocations et on finit sur le même sujet.

Y a-t-il des questions diverses ?

M. BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or)- On a vu sur des communes proches de Saint Cyr, notamment sur Saint Didier ou sur Limonest, des systèmes pour les passages piétons qui permettent de les éclairer la nuit et de sécuriser. On trouvait le système plutôt intéressant. On a commencé à travailler dessus avec le SIGERLY et il semblerait que c'est la Métropole qui est propriétaire et elle ne souhaite pas s'engager sur ce système, je voulais savoir si c'est toujours le cas, s'il y a des discussions ou si c'est comme ça et ça ne changera pas.

M. PEREZ.- On l'a fait pour certaines communes. Après les services de la Métropole et du SIGERLY en ont reparlé et la Métropole a fait valoir que c'est une compétence métropolitaine donc ces sujets doivent être traités avec la Métropole. C'est le domaine de la voirie. Je ne suis pas juriste ni spécialiste. Nos collègues de la Métropole nous ont demandé à pouvoir gérer ces sujets-là.

Nous sommes en soutien et en accompagnement comme on peut le faire sur d'autres sujets sur lesquels on n'a pas la compétence, mais dont c'est la Métropole ou d'autres structures qui l'ont. Rapprochez-vous du technicien et Christine Rami pourra aussi voir avec vous, mais normalement c'est bien la compétence de la Métropole même si on l'a fait pour certaines communes.

M. MILLET.- Je pense qu'on n'a pas demandé au Président de la Métropole parce que si on lui dit qu'il faut ajouter une ligne à la PPI de dépenses sur l'éclairage public des chemins piétonniers, il va tout de suite donner la bonne réponse. Il n'y a aucune raison que l'éclairage public soit de compétence Métropole.

M. JAL.- Le matériel appartient à la Métropole et c'est nous qui payons la consommation. J'ai le même problème avec des panneaux, la Métropole refuse de mettre un panneau.

INTERVENANT.- Non attention, le matériel appartient à la commune.

M. JAL.- Oui, il appartient à la commune et on paie l'éclairage public. On en arrive au point où on est même obligé de payer les panneaux parce que la Métropole ne veut plus les payer.

M. PEREZ.- Je vous propose de ne pas tout mélanger ce soir.

La demande est légitime, on l'a fait pour certaines communes. Après, chacun doit traiter ses sujets, on le gèrera correctement et en bonne intelligence.

M. SAUNIER.- Avez-vous envisagé de faire de l'achat groupé pour les pellets ? On est en décarbonisation, vous vous occupez de nos énergies électriques et gaz et le pellet reste un aparté.

M. PEREZ.- Je pense que ce sujet pourrait être abordé plus tard dans le cadre de la centrale d'achat. Des sujets sont déjà traités, les propositions sont écoutées, étudiées et à instruire.

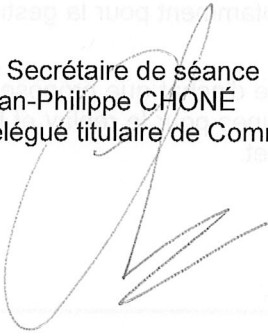
Je n'ai pas de réponse hormis qu'on pourra le voir dans la centrale d'achat. Cela appartiendra aux élus en cours ou plus tard de traiter ce sujet. Merci pour la proposition.

Y a-t-il d'autres questions ? *Pas d'autres questions.*

Je vous remercie pour ce Comité et vous convie au buffet juste à côté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Le Secrétaire de séance
Jean-Philippe CHONÉ
Délégué titulaire de Communay



Le Président
Éric PEREZ



COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Éric PÉREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_20250704_1	09/07/2025	• Approbation de l'avenant n°1 à la convention appuis BIRDZ sur les appuis d'éclairage public - ajout commune de Bron
B_20250704_2	09/07/2025	• Approbation de l'avenant n°1 à la convention JC Decaux - Réseau éclairage public commune de Bron
B_20250704_3	09/07/2025	• Approbation de la convention de raccordement de matériel de Vidéoprotection et l'utilisation des fourreaux éclairage public pour le réseau fibre optique communal - commune de Bron
B_20250704_4	09/07/2025	• Approbation de la convention de raccordement de matériels divers au réseau éclairage public - commune de Bron
B_20250704_5	09/07/2025	• Approbation de la convention de lotissement - investissement - Commune de Bron
B_20250912_1	17/09/2025	• Approbation de la convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques avec Bouygues télécom
B_20250912_1	17/09/2025	• Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE+ - CHENE 5



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C-2023-11-29/10 DU 29 NOVEMBRE 2023**

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-06-25-00003 du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 29 novembre 2023, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 18 juin 2025, à savoir :

- ☞ **Signature le 11 août 2025 d'un marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un logiciel de gestion de projets**, avec la société UPTONUM, pour un montant de 18 725 € HT pour la durée de la mission ;
- ☞ **Signature le 26 août 2025 d'un marché subséquent relatif à des travaux d'enfouissement de réseaux rues Combe et Cornières à Saint Germain au Mont d'Or**, avec le groupement SOBECA / SPIE CITYNETWORKS, pour un montant estimatif de 816 792,29 € HT ;
- ☞ **Signature le 9 septembre 2025 d'un marché subséquent relatif à une mission de maîtrise d'œuvre partielle en lien avec des travaux d'enfouissement de réseaux avenue Félix Faure à Sathonay-Camp**, avec la société ERCD, pour un forfait provisoire de 23 100 € HT (missions de bases + complémentaires) et une enveloppe estimative de travaux de 541 000 € HT ;

Décisions :

- ☞ **DC_2025_028_F du 27 juin 2025** : Contrat de prêt de 9 000 000 €uros auprès du Crédit Agricole, financement des investissements de transition énergétique 2025 au budget principal.

Arrêtés :

- ☞ **A_2025-003_SG du 16 juin /2025** : Délégation de signature attribuée au Directeur Général Adjoint Transition énergétique ;
- ☞ **A_2025-005_SG du 15 juillet 2025** : Organisation du remplacement du Président pour absence – délégation donnée à Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, deuxième vice-président ;
- ☞ **A_2025-006_SG du 16 juillet 2025** : Délégation de signature attribuée au Responsable du service exploitation afin de déposer plainte au nom du SIGERLy ;
- ☞ **A_2025-007_SG du 29 août 2025** : Délégation de signature attribuée au technicien informatique.



DÉLIBÉRATIONS

Délibérations d'intérêt commun

Pages 2/24 à 10/24

Délibérations relatives à une compétence particulière

Pages 13/24 à 24/24

Comité syndical du SIGERLy du 24 septembre 2025

Feuillet fin de séance - Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Résultat
Intérêt commun		
Adoption du procès-verbal du Comité du 18 juin 2025	C_20250924/01	Adoptée
Approbation de l'adhésion à la compétence numérique optionnelle de la FNCCR	C_20250924/02	Adoptée
Approbation de la convention relative à la participation à la communauté d'utilisateurs de l'outil "Mixeur" mis à disposition par l'association HESPUL	C_20250924/03	Adoptée
Approbation de la convention relative à l'adhésion à la centrale d'achat public LA CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms)	C_20250924/04	Adoptée
Compétences particulières		
CRAC Gaz Exercice 2023 : analyse du document	C_20250924/05	Adoptée
CRAC Électricité Exercice 2023 : Réserves suite à l'analyse du document	C_20250924/06	Adoptée
Rapport de contrôle annuel concession distribution de gaz : Exercice 2023	C_20250924/07	Adoptée
Rapport de contrôle annuel concession distribution électricité : Exercice 2023	C_20250924/08	Adoptée



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_01-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250924_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 18 JUIN 2025

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier GAREL (Irigny), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay), Damien PAUME (Dardilly), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Éric VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 17 septembre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_02-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250924_02

APPROBATION DE L'ADHÉSION À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE OPTIONNELLE DE LA FNCCR

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND.
Communes : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier GAREL (Irigny), Arnold STRUB (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay), Damien PAUME (Dardilly), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Éric VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) représente et défend les intérêts de ses membres et à travers eux, ceux des usagers-consommateurs, notamment les collectivités qui interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de l'énergie ;

Considérant que la FNCCR assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents et, élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendement afin de défendre leurs intérêts, qu'elle siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, qu'elle entretient des contacts très réguliers avec les services de l'État, chargés de l'élaboration des textes réglementaires d'application (décrets et arrêtés) des lois une fois celles-ci adoptées ;

Considérant que la FNCCR intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en œuvre sur leur territoire des politiques publiques ambitieuses au plan local dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en cohérence avec la stratégie et les objectifs définis au plan national ;

Considérant que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement du numérique, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences du syndicat et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres ;

Considérant que le SIGERLy souhaite bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR et des services en termes d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents sur la thématique du numérique ;

Considérant que le SIGERLy adhère déjà à la FNCCR pour la compétence de base relative à la distribution d'énergies depuis 2009, par la délibération C-2009-03-26/05 du 26 mars 2009 ;

Après avoir pris connaissance des activités de la Fédération décrites ci-dessus aux membres du Comité : représentation des adhérents, concertation entre les adhérents, défense des intérêts de ses adhérents auprès du Gouvernement, du Parlement, des entreprises de taille nationale concessionnaires des services, envoi de documentation et conseil ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le Comité syndical :

APPROUVE l'adhésion à la FNCCR pour la compétence numérique optionnelle pour un an, en plus de la compétence de base (distribution d'énergies) ;

AUTORISE la dépense en résultant, soit environ 5 000 euros, sur les crédits inscrits au budget 2025, article 6281 chapitre 011 ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_02-DE



AUTORISE Monsieur le président à signer tous les actes relatifs à cette adhésion complémentaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_03-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250924_03

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ D'UTILISATEURS DE L'OUTIL "MIXEUR" MIS À DISPOSITION PAR L'ASSOCIATION HESPUL

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier GAREL (Irigny), Arnold STRUB (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay), Damien PAUME (Dardilly), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Éric VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le projet de convention d'adhésion 2025 joint en annexe, définissant les engagements réciproques de Hespul et du SIGERLy ;

Considérant que l'objet d'Hespul – promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables – répond aux objectifs statutaires du Syndicat et présente un intérêt local direct ;

Considérant que l'association Hespul développe des outils informatiques (dont « mixeur ») pour aider au quotidien ses salariés dans le suivi (administratif et financier) des projets en faveur de la transition énergétique;

Considérant la nécessité des équipes du SIGERLy de disposer d'outils permettant une plus grande efficacité dans le suivi des projets de la transition énergétique ;

Considérant le fait que tous les développements réalisés par Hespul sont mis à disposition de la communauté des utilisateurs de « mixeur » ;

Considérant que des parcours opérationnels dans le suivi de projets de transition énergétique sont déjà existants dans « mixeur » et compatibles avec les besoins du SIGERLy ;

Considérant le caractère associatif d'Hespul, les charges financières liées au développement des différents outils sont supportées par les différents membres de la communauté ;

Considérant l'offre tarifaire de l'outil « mixeur » 2 500 €/an net de taxe pour 5 utilisateurs et 80 €/an par utilisateur supplémentaire ;

Considérant le nombre d'utilisateurs côté SIGERLy (15 utilisateurs), le coût annuel s'élève à 3 300 €/an net de taxe ;

Considérant l'objet de cette convention de mise à disposition de l'outil « mixeur » au SIGERLy ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le Comité syndical :

APPROUVE les termes de la convention de participation à la communauté d'utilisateurs mixeur (cf. convention en annexe) ;

APPROUVE le versement à l'association Hespul d'une contribution annuelle de 3 300 € net de taxe, couvrant le droit d'usage et la maintenance annuelle de l'outil « mixeur »

conformément aux modalités de tarification précisés dans la convention (cf. annexe 2 de la convention) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

AUTORISE la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget 2025, article 65811 Droits d'utilisation - informatique en nuage, chapitre 65

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42 (125 voix)

Contre : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_04-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250924_04

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC LA CANUT (CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS)

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier GAREL (Irigny), Arnold STRUB (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay), Damien PAUME (Dardilly), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Éric VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Considérant que l'acte d'achat, dans le domaine du numérique et des télécom, est un poste budgétaire important, et qu'il est dans l'intérêt du SIGERLY de rechercher des moyens d'optimiser et de mutualiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées .

Considérant l'intérêt pour le SIGERLY d'utiliser les services d'acheteurs spécialisés dans le domaine du numérique,

Considérant le besoin du syndicat d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités ;

Considérant qu'une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique a été créée en 2023 sous la forme d'une association Loi 1901 à but non-lucratif : la Centrale d'Achat du Numérique et desTélécoms (CANUT) ;

Considérant que cet organisme est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique ;

Il est envisagé d'adhérer à LA CANUT afin que le SIGERLY puisse bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine du numérique.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le Comité syndical :

APPROUVE le principe de participation du SIGERLY à la convention de mise à disposition multi accords-cadres de la CANUT (cf. convention en annexe) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

APPROUVE le versement à la CANUT d'une cotisation annuelle de 540 € TTC maximum conformément aux modalités de tarification précisé dans la convention ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_04-DE



AUTORISE la dépense budgétaire afférente à cette contribution exceptionnelle, fixée à 540 euros annuels TTC, sur les crédits inscrits au budget 2025, chapitre 011, article 6281.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_05-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C_20250924_05

CRAC GAZ EXERCICE 2023 : ANALYSE DU DOCUMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : **12**
Nombre de délégués en exercice : **28**

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3 ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz naturel entre le SIGERLY et GRDF entré en application le 1^{er} mars 2020 ;

Vu le document constituant le CRAC 2023 du concessionnaire GRDF transmis le 31 mai 2024 à tous les membres du Comité ;

Considérant que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant que le CRAC 2023 de la distribution publique de gaz SIGERLY a été présenté par le concessionnaire GRDF aux membres du Bureau le 13 septembre 2024 ;

Considérant que l'analyse du document a révélé des points qui justifient l'émission de réserves pour garantir la transparence et la conformité des opérations ;

Considérant que ces réserves visent à assurer la bonne gestion et la conformité aux réglementations en vigueur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le Comité syndical :

ADOPTE les réserves concernant certains aspects du CRAC de 2023 notamment :

- Transmettre davantage de précisions sur les finalités d'investissements présentées dans le compte-rendu d'activité, en détaillant les investissements par code finalité afin de pouvoir dissocier les investissements délibérés, réglementaires et curatifs. Cette recommandation a déjà été adressée à GRDF sur les données de contrôle de la concession. Toutefois, elle s'applique également au compte-rendu d'activités ;
- Modifier la méthode employée pour le calcul des taux de surveillance présentés dans le compte rendu d'activité qui ne reflète actuellement pas le respect des exigences réglementaires. Cette demande a déjà été adressée à GRDF lors des précédents CRAC. Il est donc attendu une prise en compte dans le CRAC de l'exercice 2025 ;
- L'absence de présentation des droits du concédant et ses composantes dans les comptes rendus d'activité. Il s'agit d'une nouvelle recommandation pour une meilleure transparence ;

AUTORISE la transmission de ces réserves à GRDF pour qu'il puisse apporter les clarifications ou corrections nécessaires pour le CRAC de l'exercice 2025 et les suivants ;

OPTE pour le suivi de près la mise en œuvre des recommandations et des actions correctives.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C_20250924_06

CRAC ÉLECTRICITÉ EXERCICE 2023 : RÉSERVES SUITE À L'ANALYSE DU DOCUMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 12
Nombre de délégués en exercice : 28

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3 ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité entre le SIGERLY et Enedis et EDF entré en application le 1^{er} mars 2006 ;

Vu le document constituant le CRAC 2023 du distributeur Enedis et du fournisseur EDF, transmis le 31 mai 2024 à tous les membres du Comité ;

Considérant que les concessionnaires produisent chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant que le CRAC 2023 de la distribution publique d'électricité du SIGERLY a été présenté par les concessionnaires Enedis et EDF aux membres du Bureau le 13 septembre 2024 ;

Considérant que le modèle d'édition du CRAC d'Enedis présente des lacunes en termes de complétudes sur des indicateurs listés dans le document d'analyse du CRAC de l'exercice 2023 ; transmis le 17 septembre 2025 à tous les membres du Comité ;

Considérant que l'analyse du document a révélé des points qui justifient l'émission de réserves pour garantir la transparence et la conformité des opérations ;

Considérant que ces réserves visent à assurer la bonne gestion et la conformité aux réglementations en vigueur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le Comité syndical :

ADOPTE les réserves concernant certains aspects du CRAC de 2023, notamment :

- Dans la partie « *Situation globale du réseau au 31 décembre 2023 - Réseau HTA (en m)* » :
 - ajout des linéaires totaux à fin d'exercice des réseaux HTA CPI en concession ;
 - ajout des linéaires totaux à fin d'exercice des réseaux HTA de faibles sections en concession ;
- Dans la partie « *Situation globale du réseau au 31 décembre 2023 - Postes HTA-BT (en nb)* » : ajout des quantités de transformateurs HTA/BT en concession ;
- Dans la partie « *Charges à répartir* » : ajout de la ligne « charges centrales » manquante ;

- La présentation des dépenses d'élagage et des linéaires traités associées reste trop incertaine : il est nécessaire qu'un tableau formaté, comme la grande majorité des indicateurs, soit ajouté ;
- Annexer systématiquement le rapport de fiabilité du CRAC, puisque ce rapport complète la lecture du CRAC.

AUTORISE la transmission de ces recommandations à Enedis pour qu'ils puissent apporter les clarifications ou corrections nécessaires ;

OPTE pour le suivi de près de la mise en œuvre des recommandations et des actions correctives sur les prochains documents produits par les concessionnaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_07-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C_20250924_07

RAPPORT DE CONTRÔLE ANNUEL CONCESSION DISTRIBUTION DE GAZ : EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 12
Nombre de délégués en exercice : 28

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles).

Suppléants : Anis BOUAINÉ (Ternay).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-31 sur les contrôles opérés par les autorités concédantes ;

Vu le Code de l'énergie et notamment les articles L-322-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu l'article 38 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz entre le SigerLy et GRDF entré en application le 1^{er} mars 2020, et son avenant n°2 relatif à la nouvelle PPI et aux indicateurs de performance du concessionnaire définis en annexe n°11 ;

Vu l'audit sur site réalisé par les services du SIGERLy assistés des consultants NALDEO lors des demi-journées du 18 février et du 9 avril 2025 ayant permis d'auditer le concessionnaire GRDF sur ses missions respectives, sur la base des données de contrôle technique, patrimoniales, comptables, financières, relations clientèle transmises en préalable ;

Vu le rapport de contrôle de l'exercice 2023 de la concession pour la distribution publique d'électricité établi par le prestataire NALDEO reçu en juin 2025, transmis aux délégués du SIGERLy le 17 septembre 2025 ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle 2023 de la concession pour la distribution publique de gaz présentée en séance ;

Vu les valeurs satisfaisantes des 8 indicateurs de performance du concessionnaire pour l'exercice 2023, à l'exception de l'indicateur n°5 relatif au taux de qualité du report des réseaux en cartographie grande échelle en dessous des seuils contractuels

Considérant l'importance de garantir un service de qualité pour les usagers dans le cadre de la concession de distribution d'énergie ;

Considérant que les agents de contrôles désignés par l'autorité concédante peuvent à tout moment procéder à toutes vérifications utiles pour l'exercice de leurs fonctions comme prendre connaissance de tous documents techniques ou comptables des concessionnaires ;

Considérant que la définition initiale de l'indicateur de performance n°5 relatif au taux de qualité du report des réseaux en cartographie défini en 2020 sans retour d'expérience s'est avérée inadaptée ;

Considérant que GRDF est en dessous des seuils définis en 2022 et 2023 pour cet indicateur, le Syndicat a échangé avec le concessionnaire GRDF depuis 2022 afin de définir un indicateur pertinent du fait de l'importance que revêt ce sujet en matière de sécurité industrielle ;

Considérant que l'avenant n°2 de 2025 au contrat de concession a modifié la rédaction de l'indicateur de performance n°5 relatif à la qualité de report des réseaux en cartographie grande échelle afin de mesurer la qualité de la localisation des canalisations et de leur report en cartographie à partir de 2024 ;

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le Comité syndical :

PREND ACTE du rapport de contrôle annuel de l'exercice 2023 relatif à la concession de distribution publique de gaz confiée à GRDF ;

APPROUVE les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport, en ce qui concerne le besoin de davantage de précisions sur les finalités d'investissements par code finalité, l'âge du réseau qui ne cesse de croître faute d'investissements de renouvellement suffisants, y compris dans les colonnes montantes en plomb, la fiabilisation des inventaires

des ouvrages de raccordement, les attentes du SIGERLy sur les actes de maintenance et plus de transparence sur les données comptables entre autres ;

AUTORISE Monsieur le Président à ne pas appliquer la pénalité contractuelle relative à l'indicateur n°5 de qualité de report des réseaux en cartographie compte-tenu de sa définition non adaptée au contexte de sécurité industrielle, visée à l'article 39.2 alinéa e. du contrat de concession ;

MANDATE le vice-président chargé des concessions et les services pour suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport ;

AUTORISE la transmission les conclusions de cette délibération aux parties prenantes concernées, notamment à GRDF, afin de garantir la bonne exécution des mesures préconisées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_08-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

Délibération n°C_20250924_08

RAPPORT DE CONTRÔLE ANNUEL CONCESSION DISTRIBUTION ÉLECTRICITÉ : EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 12
Nombre de délégués en exercice : 28

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles).

Suppléants : /

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (*Métropole de Lyon*) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (*Métropole de Lyon*)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (*Communay*)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-31 relatif aux contrôles opérés par les autorités concédantes ;

Vu le Code de l'énergie et notamment les articles L-322-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution d'énergie électrique signé par le SIGERLy, EDF et Enedis le 28 juin 2006 ; et plus particulièrement son article 32 relatif aux missions de contrôle ;

Vu l'audit sur site réalisé par les services du SIGERLy assistés des consultants de l'AEC lors de la journée du 12 février 2025 ayant permis d'auditer les concessionnaires Enedis et EDF sur leurs missions respectives, sur la base des données de contrôle technique, patrimoniales, comptables, financières, relations clientèle transmises en préalable ;

Vu le rapport de contrôle de l'exercice 2023 de la concession pour la distribution publique d'électricité établi par les services, sur la base du rapport du prestataire AEC reçu en juin 2025, transmis aux délégués du SIGERLy le 17 septembre 2025 ;

Vu le rapport de contrôle de la mission complémentaire relatif à l'application du processus des valorisations des remises gratuites des travaux réalisés par le Syndicat ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle de l'exercice 2023 présenté en séance ;

Considérant l'importance de garantir un service de qualité pour les usagers dans le cadre de la concession de distribution d'énergie ;

Considérant que les agents de contrôles désignés par l'autorité concédante peuvent à tout moment procéder à toutes vérifications utiles pour l'exercice de leurs fonctions comme prendre connaissance de tous documents techniques ou comptables des concessionnaires ;

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Le Comité syndical :

PREND ACTE du rapport de contrôle annuel de l'exercice 2023 relatif à la concession de distribution publique d'électricité confiée à Enedis et EDF ;

APPROUVE les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport, en ce qui concerne les données de contrôle manquantes, les investissements supplémentaires à accroître pour maintenir le réseau en bon état, la sous-valorisation récurrente des travaux réalisés par le SIGERLy dans les données comptables, une plus grande transparence comptable sur le compte d'exploitation de la concession, entre autres ;

MANDATE le vice-président chargé des concessions et les services pour suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport ;

AUTORISE la transmission des conclusions de cette délibération aux parties prenantes concernées, notamment à Enedis et EDF, afin de garantir la bonne exécution des mesures préconisées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.